

PRISMAFLEX
INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2022



**ECRANS LED . PANNEAUX D'AFFICHAGE . MOBILIER URBAIN
IMPRESSION . DECORATION**

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	4
I- Activité - Résultats	5
II- Gouvernement d'entreprise	16
III- Informations politique RSE	25
IV- Gestion des risques	31
V- Informations complémentaires	36
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	
I- Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire du 30 septembre 2022	40
II- Résolutions proposées - Exposé des motifs	41
III- Projet des résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	43
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS	46
TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES	47
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	48
COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2022	52
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	85
COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2022	88
INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	101
COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS COURANTE	105
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	107

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Florence THEROND Directeur Administratif et Financier Groupe
Tel : +33 (0)4 74 70 68 00 – Fax : +33 (0)4 74 70 68 14 - finance@prismaflex.com et consulter le site de la société
www.prismaflex.com



Après une année fortement impactée par les conséquences de la pandémie, le Groupe Prismaflex International a retrouvé le chemin de la croissance, ses ventes ayant augmenté de 29% en pro-forma.

Le Groupe avait en effet, malgré ce contexte difficile, continué à être actif commercialement, développant son activité avec les collectivités locales en France et les régions, lui permettant de remporter sur cet exercice de nouveaux contrats sur ses deux activités, impression et cadres publicitaires.

Cet exercice a également été marqué par le retour des salons : salon des maires en novembre, Cprint et ISE en mai, salons pendant lesquels nous avons pu constater le succès de nos produits auprès non seulement de nos clients mais également de nouveaux prospects. En ce qui concerne les écrans LED, grâce à sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production associant filiales et partenaires industriels, de la production des modules LED à leur intégration dans des structures conçues en interne, le Groupe innove chaque année. Le nouveau pitch outdoor de 2,9 mm a ainsi ouvert la voie aux écrans de 2 m² ou 80 pouces, de très haute résolution, et va permettre des prises de marché sur le LCD grâce à ses avantages en termes de luminosité, fiabilité, consommation électrique et durabilité.

Consommation et durabilité sont en effet des axes d'attention du Groupe sur le plan de l'environnement. Conscient de ses responsabilités, il poursuit également ses efforts sur la réduction des émissions d'ondes électromagnétiques des panneaux LED.

Pierre-Henri BASSOULS

PDG du Groupe Prismaflex International et Co-Fondateur



Après une année où le Groupe Prismaflex a dû s'adapter au contexte sanitaire, l'accent a été mis sur la digitalisation des process avec le développement des ventes en ligne et la personnalisation des impressions ainsi que sur la modernisation des moyens de production en impression, permettant des gains de productivité et l'automatisation de la confection. Ces investissements, qui s'inscrivent pleinement dans la politique RSE du Groupe, ont par ailleurs bénéficié de « l'aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur ».

L'activité impression a également poursuivi sa politique de développement des services associés, avec en amont les portails web clients, et en aval l'intégration complète de la pose des produits imprimés, l'objectif étant d'offrir aux clients un service complet et intégré.

Jean-Philippe DELMOTTE

Directeur Général de Prismaflex International et Co-Fondateur



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 701 480 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent ;
Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent. L'application des nouveaux textes de l'IASB décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe n'a pas eu d'incidence sur ces derniers ;
Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles IFRS telles que directement applicables depuis le règlement CE du 19 juillet 2002 ;
- Et vous inviter à statuer sur le renouvellement de l'autorisation afférente au programme de rachat (résolution à caractère ordinaire) ainsi que sur le renouvellement de l'autorisation et des pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions (résolution à caractère extraordinaire), et ce suivant le détail que nous vous présenterons ci-après.

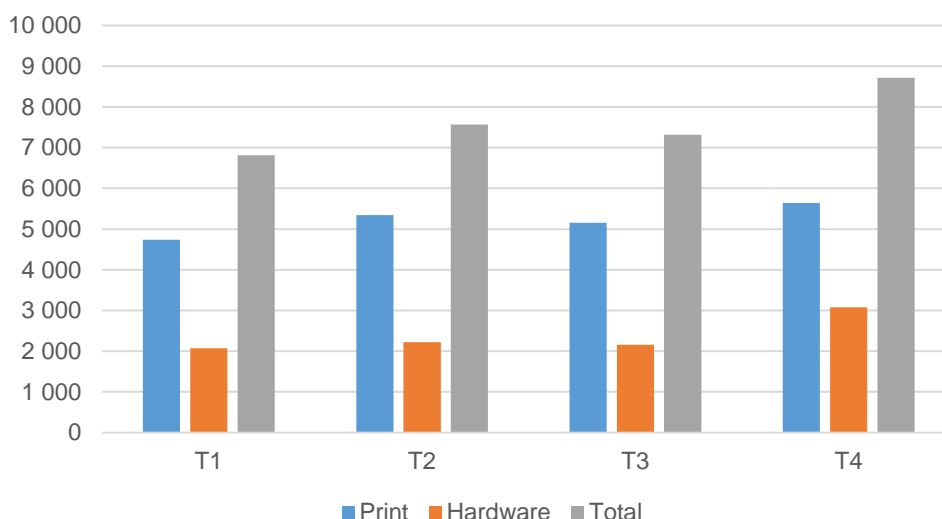
I - ACTIVITE – RESULTATS

I.1 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice 2021/2022 – Comptes sociaux

Après un exercice marqué par la pandémie, les ventes de la société sont en hausse de près de 11%. Le chiffre d'affaires total de l'exercice réalisé par la société s'est ainsi élevé à 30 408 K€ contre 27 448 K€ au 31 mars 2021.

L'activité Print, qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire, a vu ses ventes progresser globalement de 30,1%, +26,3% sur la seule activité décoration et +32% sur les ventes hors décoration. Sur la même période, les m² produits ont augmenté de 29%. La demande s'est renforcée tout au long de l'exercice sur toutes les activités (régies, retail...).

L'activité Hardware est par contre en baisse de 16,3%, impactée notamment par le décalage de livraison d'une commande au Bénin et la baisse des ventes d'écrans LED notamment sur l'international, avec l'absence de contrats significatifs contrairement à ce qui s'était passé sur 2020/2021. Sur le plan national, le succès des ventes auprès des collectivités locales ne s'est pas démenti. Enfin, les ventes de caissons lumineux destinés à l'aménagement intérieur des magasins ont nettement progressé.



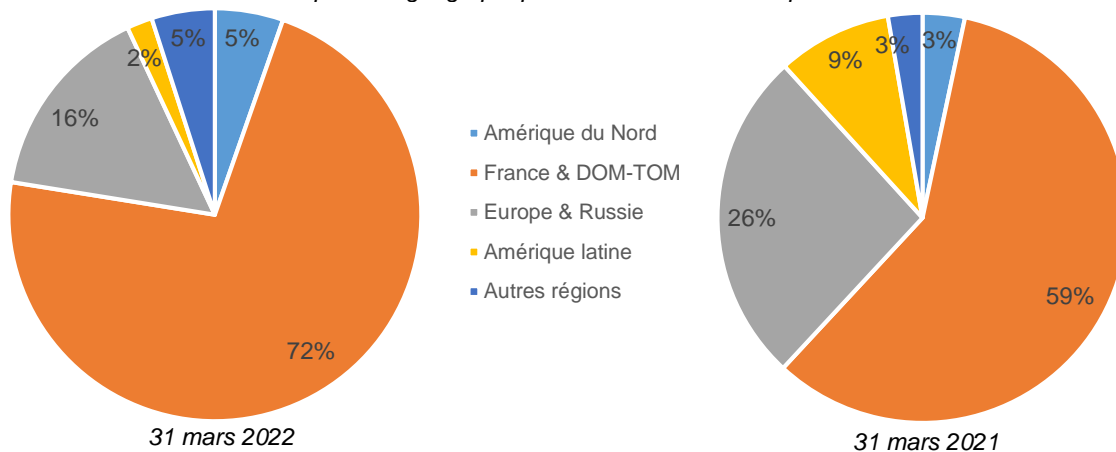
Répartition du chiffre d'affaires au 31 mars 2022 (en milliers d'euros)



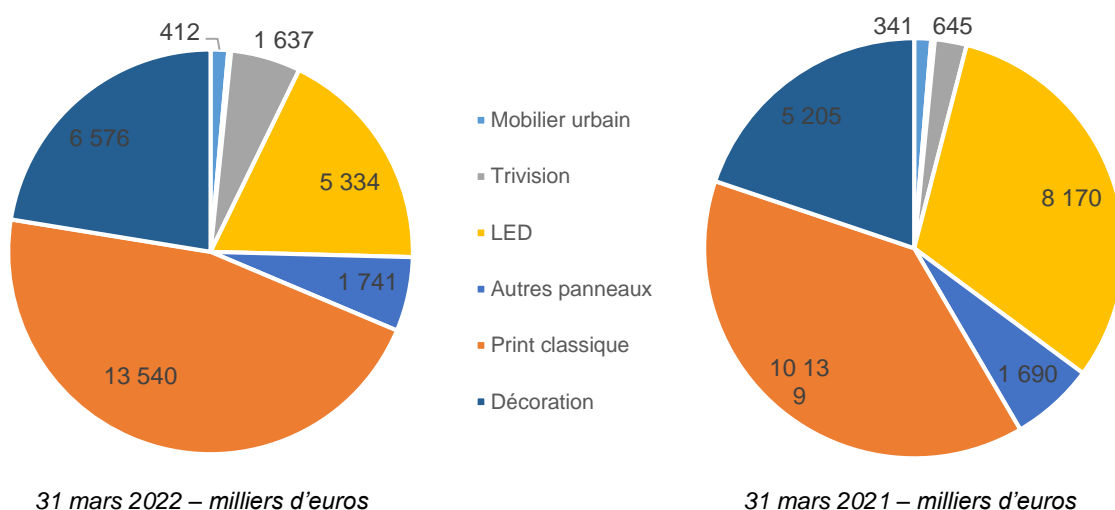
Impression standard M1, format : 18090 x 13140 mm, boulevard périphérique, Chatillon (92)

La répartition des ventes externes (hors filiales) par zone géographique montre la part croissante des ventes réalisées en France. Cela s'explique par la croissance des ventes d'impression, dont le marché est surtout français, et à la baisse des ventes réalisées par l'activité Hardware à l'international au cours de l'exercice.

Répartition géographique des ventes hors Groupe



Le chiffre d'affaires hors groupe, par familles de produits, se décompose ainsi :



Jardimage, photo client



Papier peint, photo client

I.2 - Résultats et faits significatifs de l'exercice

La marge sur coûts variables, qui s'établit à 10 863 K€ au 31 mars 2022 contre 10 076 K€ pour l'exercice précédent, progresse de près de 8%. Au 31 mars 2022, elle représente 35,7% du chiffre d'affaires réalisé contre 36,7% sur l'exercice précédent.

Les frais fixes ressortent à 12 056 K€, contre 11 150 K€ l'exercice précédent. Cette hausse correspond à un retour à niveau d'avant pandémie, le niveau des frais fixe de l'année passée n'étant pas comparable. Du fait de la crise sanitaire, ceux-ci intégraient en effet le recours au chômage partiel, et la diminution de certains frais notamment marketing et de déplacement du personnel.

Le résultat d'exploitation est négatif, -437 K€ contre -467 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élèvent à 188 K€ dont :

- 31 K€ de dividendes de la filiale FPI ;
- 115 K€ de reprise de provision pour pertes de change.

Les charges financières s'élèvent à 3 040 K€, contre 811 K€ au 31 mars 2021. Ces charges financières intègrent :

- Une charge d'intérêt liée à ses emprunts pour 78 K€ ;
- Des intérêts sur dettes intragroupe pour 34 K€ ;
- Des dotations pour dépréciation de comptes courants de filiales et titres de participation (2 810 K€), et pour provisions sur pertes de change (92 K€). Il a en effet été constaté une dépréciation des titres de participation détenus dans Prismaflex USA de 2 500 K€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier présente une perte de 2 851 K€ contre une perte de 502 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 296 K€ contre une perte de 150 K€ au titre de l'exercice précédent. Il comprend essentiellement la plus-value sur cession d'un terrain pour 256 K€.

Le résultat net ressort ainsi à -2 916 K€, contre une perte nette de 1 030 K€ au titre de l'exercice précédent. L'impôt figurant dans les comptes correspond essentiellement au crédit d'impôt recherche.



Impression en standard M1, boulevard Haussmann, Paris

I.3 – Principaux agrégats de la société

Comptes sociaux au 31 mars 2022 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice précédent
Immobilisations corp. et incorp.	5 682	4 609	1 074	1 285
Immobilisations financières	36 817	26 613	10 204	12 729
Actif immobilisé	42 499	31 222	11 277	14 014
Actif circulant	20 456	2 201	18 255	14 191
Autres	123		123	163
Total actif	63 079	33 423	29 656	28 368

BILAN PASSIF	Montant	Exercice précédent
Capitaux propres	7 799	10 493
Provisions risques et charges	158	188
Dettes et comptes de régularisation	21 637	17 623
Autres	62	63
Total passif	29 656	28 368

La baisse des immobilisations financières s'explique par la dépréciation des titres de participation de Prismaflex USA comptabilisée pour 2 500 K€. Les actifs circulants et dettes court terme sont en augmentation suite à la hausse de l'activité.

Le capital social, augmenté des primes d'émission, de la réserve légale et des réserves indisponibles est stable à 16 597 K€ au 31 mars 2022. Les capitaux propres s'établissent à 7 799 K€, contre 10 493 K€ au 31 mars 2021 suite à la perte constatée sur l'exercice.

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2022	31/03/2021
Chiffre d'affaires net	30 408	27 449
Produits d'exploitation	31 963	29 688
Charges d'exploitation	32 401	30 155
Résultat d'exploitation	-438	-467
Produits financiers	188	309
Charges financières	3 040	811
Résultat financier	-2 851	-502
Résultat exceptionnel	296	-150
Participation des salariés		0
Impôts sur les bénéfices	-78	-89
Résultat net	-2 916	-1 030

I.4 - Activité en matière de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement représentent une charge d'exploitation de 155 K€, contre 112 K€ pour le précédent exercice. La société poursuit ses efforts d'innovation principalement dans les panneaux digitaux.

Au cours de l'exercice, les investissements en R&D immobilisés se sont élevés à 83 K€, contre 218 K€ pour l'exercice précédent. Cette année, comme l'année dernière, les efforts se sont concentrés sur les panneaux LED.

La société dispose :

- D'une équipe dédiée à la recherche et au développement de panneaux LED ainsi qu'à leur intégration mécanique.
- D'une équipe qui travaille sur l'amélioration des process d'impression et le développement de nouveaux substrats.

Les objectifs prioritaires de développement restent les suivants :

ACTIVITE HARDWARE ET NOTAMMENT LED

- **Amélioration constante du contrôleur BBM2** notamment sur le monitoring et la remontée des défauts
- Développement du module P2, permettant d'obtenir un écran de 80' dotés de 400.000 pixels permettant ainsi de concurrencer le LCD outdoor dans cette taille.
- Travaux menés afin de réduire la consommation électrique et les émissions sonores, de limiter l'émission d'ondes électromagnétiques, notamment pour les panneaux de grande taille, de baisser le poids des panneaux, tout en privilégiant les matériaux recyclables ;
- Développement de panneaux de très grandes dimensions nécessitant le chaînage et la synchronisation de plusieurs contrôleurs pour gérer plusieurs millions de pixels (fluidité vidéo)
- Intégration de plusieurs fonctions dans un même appareil (fonctions contrôleur vidéo, interface de pilotage de relais, PC, routeur)
- Développement d'une nouvelle gamme de mobiliers urbains, comme les totems et les colonnes d'affichage disposant d'écrans led



Panneau LED Sofia 2m², Voreppe



Impression 4x3m sur panneau aluminium composite

ACTIVITE PRINT

- Développements de nouveaux substrats en liaison avec l'affichage, intérieur, extérieur et la décoration en général ; Travail sur des substrats adaptés plus qualitatifs, écologiques et économiques ;
- Développement et automatisation du process numérique en amont et aval de l'impression (web to print, work-flow pre-press, découpe numérique, automatisation de l'emballage, personnalisation ; commerce sur internet).



Bâche enduite 450grs NC pour cadre PRISMACLIP, Centre Commercial de Cesson (77)

I.5 – Marche des affaires de la société depuis le début de l'exercice en cours

L'activité sur le début de l'exercice 2022-2023 continue d'être d'un bon niveau.

ACTIVITE HARDWARE



Hausse du CA de 26% sur l'activité, du fait d'un carnet de commandes bien rempli en début d'exercice, avec notamment une commande à destination du Bénin mais également des commandes d'écrans LED venant de collectivités locales ou de caissons lumineux à destination d'une chaîne de la Grande distribution.



ACTIVITE IMPRESSION CLASSIQUE

Hausse de 40% de l'activité Print hors décoration à fin mai 2022. La demande est forte et le niveau d'activité a dépassé celui d'avant crise sur le même période.



ACTIVITE DECORATION INTERIEURE

L'activité Décoration est en baisse de 8%, suite à une baisse des ventes web.



I.6 – Perspectives 2022/2023

En ce début d'exercice, la demande reste soutenue sur les deux activités et le premier semestre devrait être d'une bonne facture. Compte tenu du contexte actuel, notamment géopolitique et des tensions inflationnistes qu'il a engendrées, la prudence reste cependant de mise sur la suite de l'exercice aussi bien sur les ventes d'impression que de cadres et autres mobiliers urbains.

I.7 – Activité des filiales

La filiale suédoise Prismaflex AB a réalisé un chiffre d'affaires de 904 K€ au 31 mars 2022 contre 718 K€ au 31 mars 2021, soit une augmentation de 26% (+24% hors effet devises). Les ventes externes, constituées essentiellement de panneaux statiques et trivision, progressent de 54%. Le résultat opérationnel s'établit à -13 K€, contre +54 K€ pour l'exercice précédent.

La société Prismaflex Iberica a réalisé un chiffre d'affaires de 3 416 K€ au 31 mars 2022 contre 2 232 K€ au titre de l'exercice précédent soit une hausse de 53%. L'impression hors groupe, principale activité, progresse de 60%. L'année passée l'activité avait en effet été ralentie du fait du contexte sanitaire en Espagne.

Du fait de la progression des ventes, le résultat opérationnel passe de -183 K€ l'année passée à +232 K€ au 31 mars 2022. Le résultat net s'élève à +157K€, contre -146 K€ au 31 mars 2021.

La société Prismaflex UK a réalisé un chiffre d'affaires de 3 285 K€, contre 1 838 K€ au 31 mars 2021, en hausse de 79% (70% à devises constantes). Comme pour les autres filiales, l'année précédente l'activité Print avait été fortement impactée par la crise sanitaire. Le résultat d'exploitation, s'établit à -274 K€, contre une perte de 546 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net au 31 mars 2022 ressort à -348 K€ contre -562 K€ sur l'exercice précédent.

La société Prismaflex Inc., basée à Toronto, présente un chiffre d'affaires de 6 521 K€, contre 3 377K€ au 31 mars 2021 (+83% à devises constantes). D'une part, l'activité Print est revenue à un niveau normal après une année marquée par l'épidémie (+53% de chiffre d'affaires, à devises constantes). L'activité Hardware a également été soutenue, du fait de commandes de panneaux statiques importantes (progression de 225% à devises constantes).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 347 K€ contre 117 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à 242 K€, contre 85 K€ au 31 mars 2021.

La société Prismaflex RSA, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 2 780 K€, contre 1 998 K€ l'an passé en euros (en augmentation de 26% à devises constantes). L'année passée ayant également été marquée par le contexte sanitaire.

Le résultat d'exploitation passe de -225 K€ pour l'exercice précédent à -373 K€ au 31 mars 2022. Le résultat net ressort à -277 K€ contre -173 K€ l'année précédente.

La société DISTEC GmbH : le chiffre d'affaires de la filiale allemande s'établit à 1 848 K€ contre 992 K€ l'exercice précédent, en progression de 86%. Cette évolution s'explique par le début de livraisons pour des commandes importantes, au cours de l'exercice.

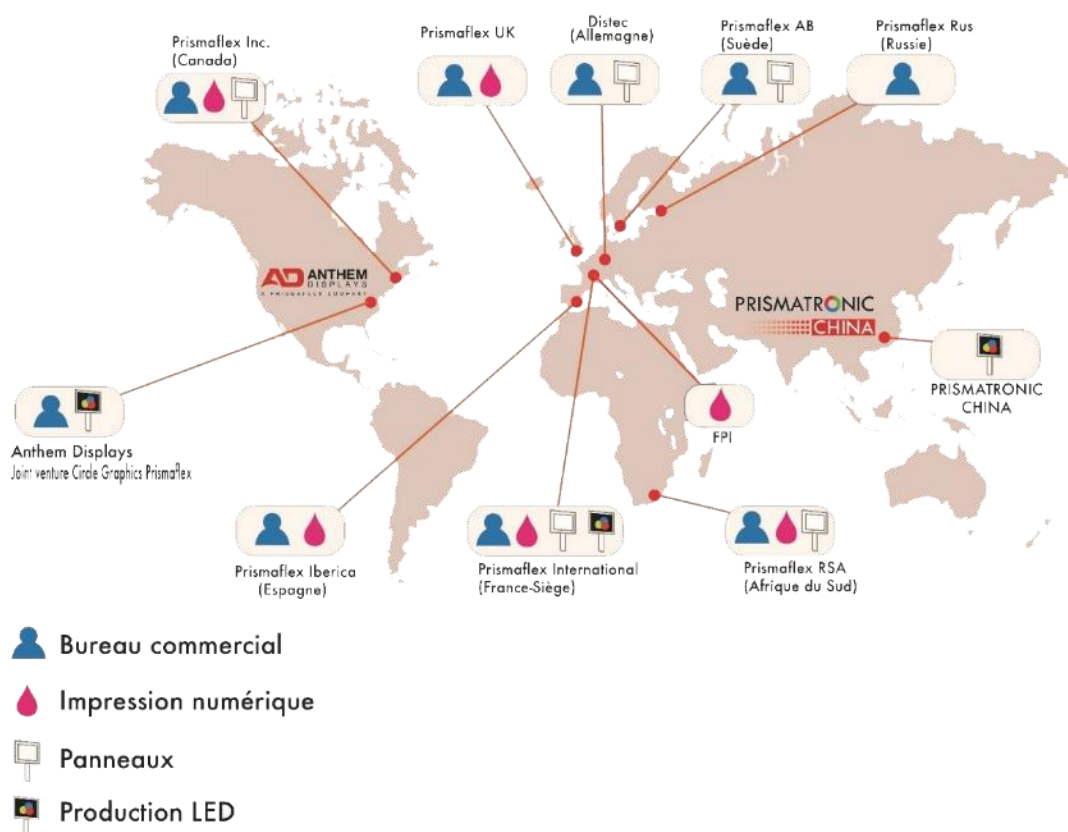
Le résultat d'exploitation au 31 mars 2022 s'élève ainsi à 234 K€, contre -259 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net de la filiale ressort à 246 K€ contre -236 K€ au 31 mars 2021.

La société Prismaflex RUS, basée à Saint Petersburg, a réalisé un chiffre d'affaires de 15 K€ contre 50 K€ pour l'exercice précédent. Son résultat d'exploitation s'établit à 7 K€, contre 19 K€ au 31 mars 2021. Le résultat net ressort à -16 K€ (incluant une perte nette de change de 26 K€).

La société FPI, a réalisé un chiffre d'affaires de 2 809 K€, contre 2 201 au 31 mars 2021. Le résultat opérationnel est de 342 K€ (contre 159 K€ pour l'exercice précédent) et le résultat net de 260 K€ (128 K€ l'exercice précédent).

IMPLANTATIONS DU GROUPE PRISMAFLEX ET DE SES PARTENAIRES



I.8 – Comptes consolidés et principaux agrégats

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent.

Depuis le 23 décembre 2020, date de cession d'une partie de la participation du Groupe dans Anthem Displays, cette filiale n'est plus consolidée en intégration globale mais par mise en équivalence. Les chiffres ci-dessous incluent donc l'activité de Anthem Displays sur près de 9 mois en 2020-2021 (1^{er} avril 2020 - 23 décembre 2020).

<i>En M€</i>	31/03/2022	31/03/2021 ⁽²⁾	Variation	31/03/2021 <i>Pro forma</i> ¹
Chiffre d'affaires	48,92	39,69	9,23	37,93
Résultat opérationnel courant	0,13	-1,71	1,84	-1,11
Autres produits et charges opérationnels	0,27	0,50	-0,23	0,06
Résultat opérationnel	0,39	-1,21	1,61	-1,05
Résultat financier hors change	-0,26	-0,25	-0,01	-0,24
Pertes et gains de change	0,02	-0,08	0,11	-0,08
Impôts	-0,25	0,12	-0,36	0,08
Résultat net des activités cédées / QP MEQ	-1,96	-0,08	-1,88	-0,24
Résultat net	-2,05	-1,50	-0,54	-1,54
Résultat net part du Groupe	-2,07	-1,29	0,24	-1,63
Capacité d'autofinancement	2,18	0,80	1,48	1,13
Capitaux propres	9,34	11,11		
Dettes financières nettes	10,66	12,82		
Gearing	1,14	1,15		

¹ Anthem Displays, auparavant intégrée globalement, est intégrée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe à partir du 24 décembre 2020. Les comptes consolidés pro forma présentent les comptes si Anthem Displays avait été mise en équivalence à partir du 1^{er} avril 2020

² Données incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1 en Annexe aux Etats financiers consolidés)

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE ANNUEL

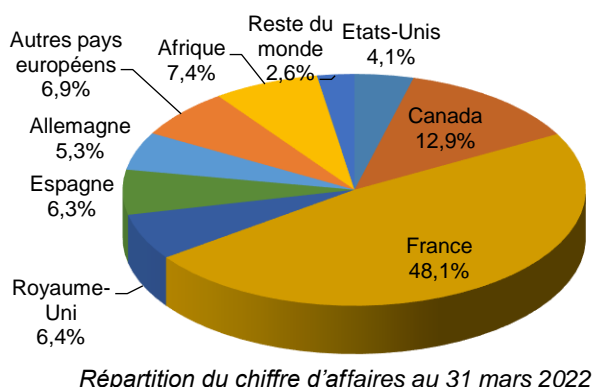
<i>En M€</i>	31/03/2022	31/03/2021	Variation	%
Activité Print	34,84	24,84	10,0	40,2%
Activité Hardware	14,08	14,85	-0,77	-5,2%
Total	48,92	39,69	9,23	23,2%
Total à devises constantes	48,15	40,27	7,88	21,3%

L'effet de conversion provient principalement de l'évolution des devises au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et au Canada

L'activité Print, hors Décoration intérieure, s'inscrit à 28,1 M€ en progression de 43,1% par rapport à l'année passée. L'activité Décoration intérieure s'établit à 6,7 M€ contre 5,2 M€ sur l'exercice précédent. Cette progression s'explique notamment par la hausse des commandes de notre principal donneur d'ordres sur ce secteur.

Les ventes de l'activité Hardware s'élèvent à 14,1 M€. A périmètre constant (c'est-à-dire retraité de la contribution de la filiale américaine Anthem Displays au 31 mars 2021), le chiffre d'affaires a progressé de 7,6%. Les panneaux LED contribuent aux ventes de l'exercice pour 6,7 M€, en baisse de 23,4 % à périmètre constant.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



La répartition par zone géographique présente une progression de la part des ventes en France, dans les pays européens et au Canada du fait de la progression des ventes de l'activité Print, compte tenu d'une année comparative dégradée.

RESULTATS

Compte tenu de l'évolution de l'activité, le résultat opérationnel courant s'élève à +0,13 M€, contre une perte de 1,71 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe a constaté des autres produits et charges opérationnels pour un montant de +0,27 M€, correspondant à :

- 0,25 M€ de plus-value sur cession d'un terrain ;
- Un produit de 0,08 M€ de réévaluation du complément de prix à payer, dans le cadre de l'acquisition de FPI ;
- Compensé par 0,08 M€ de charge reconnue par Prismaflex AB, dans le cadre de la reprise de l'activité Trivision d'Anthem Displays.

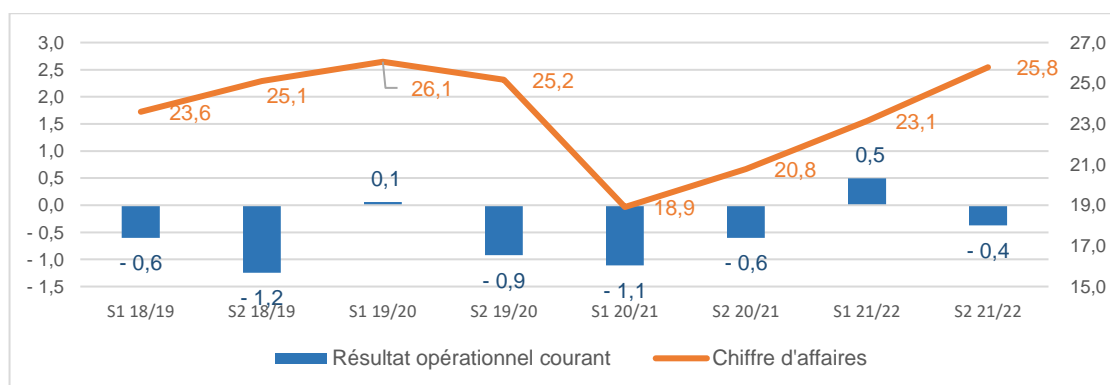
Au titre de l'exercice précédent, +0,50 M€ avaient été reconnus, correspondant à la fois à des frais relatifs à un litige en propriété intellectuelle, à une réévaluation du complément de prix à payer mentionnée ci-avant, et au produit de cession de titres de participation d'Anthem Displays.

Après prise en compte d'un coût de l'endettement financier de 0,28 M€, stable par rapport à l'exercice précédent, d'un impact change de +0,02 M€ (-0,08 M€ en 2020-2021) et d'autres produits et charges financiers pour +0,01 M€, le résultat avant impôts au 31 mars 2022 s'établit à +0,16 M€, contre une perte de 1,54 M€ au titre de l'exercice précédent.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 1,96 M€ et inclue une dépréciation d'actifs relatifs à Anthem Displays, pour un montant total de 1,73 M€. Cette perte de valeur tient compte de la révision à la baisse des prévisions de résultat sur les années futures de la filiale.

Après une charge d'impôt de 0,25 m€, le résultat net est déficitaire de 2,05 M€. Au 31 mars 2021, le résultat net s'établissait à -1,50 M€.

L'analyse semestrielle ci-après (en millions d'euros) présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant :



L'effectif du Groupe s'élève à 343 salariés au 31 mars 2022 contre 339 salariés au 31 mars 2021.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ont représenté 2,66 M€ contre 1,93 M€ au 31 mars 2021.

Les principales acquisitions corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice concernent :

- 1,02 M€ de matériel d'impression (imprimantes, machines de découpe etc.) essentiellement en France, au Canada, et au Royaume-Uni ;
- 0,24 M€ pour l'activité Hardware, notamment de l'outillage, des moules et de la R&D principalement en France ;
- 1,31 M€ d'immobilisations relatives à des contrats de location, reconnues selon la norme IFRS 16, dont les modalités sont décrites en Annexe aux Etats financiers consolidés.

Les participations dans les entreprises liées diminuent de 1,92 M€. Une dépréciation d'actifs relatifs à Anthem Displays a en effet été constatée, pour un montant total de 1,73 M€.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité de l'exercice, ressortent à 4,53 M€ contre 0,19 M€ l'exercice précédent. Ils prennent en compte une diminution du besoin en fonds de roulement de 2,05 M€.

En termes de financement, le Groupe a principalement :

- Obtenu des emprunts bancaires pour un total de 0,50 M€ ;
- Financé 1,96 M€ d'investissements sous forme de contrats de location et de crédits-baux, essentiellement pour ses équipements mentionnés ci-avant ;
- Remboursé pour 3,44 M€ de dettes financières hors intérêts au titre de l'exercice : 1,57 M€ de prêts bancaires et 1,87 M€ concernant les contrats de location et de crédit-baux.

	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019
BFR d'exploitation (M€)	5,56	7,66	6,32	9,51
% du chiffre d'affaires	11,4%	19,3%	12,3%	19,5%

Les dettes nettes financières consolidées s'élèvent à 10,66 M€ contre 12,82 M€ au 31 mars 2021. Hors contrats de location, les dettes financières s'établissent à 8,70 M€. Le ratio « dettes nettes sur fonds propres » s'établit ainsi à 1,24 au 31 mars 2022 (1,01 avant IFRS16), contre 1,24 au 31 mars 2021.

Les fonds propres s'élèvent à 8,57 M€, contre 10,32 M€ au 31 mars 2021.

I.9 – Prises de participations durant l'exercice

Sur l'exercice, la Groupe n'a pas procédé à de nouvelles prises de participations. La liste des filiales et participations figure en Annexe aux Etats financiers consolidés

II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce paragraphe II constitue, en application de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce et des nouveaux Articles L. 22-10-8, et L. 22-10-10 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise institué par l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 codifié à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

II.1 – Principes de gouvernance

Avec son transfert sur ALTERNEXT depuis le 12 décembre 2014 (dénommé depuis EURONEXT GROWTH), la référence à un quelconque code de gouvernement d'entreprise n'est plus applicable à la Société. Toutefois elle s'efforce d'appliquer les principes de bonne gouvernance des sociétés en se référant au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que révisé le 30 janvier 2020.

II.2 – Principes de rémunération – avantages

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquels les parties variables des rémunérations ci-dessous mentionnées ont été fixées.

Depuis le passage de la Société sur EURONEXT GROWTH, il n'existe plus de comité des nominations et rémunérations.

II.3 – Nomination d'administrateurs et modifications statutaires

II.3.1. Nomination d'administrateurs

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2021 et clos le 31 mars 2022, il a été procédé au changement du représentant de la société Financière JPN Fixations au Conseil d'administration de la société.

II.3.2. Modifications statutaires

Il n'a été effectué aucune modification statutaire, au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2021 et clos le 31 mars 2022.

II.4 – Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la composition du Conseil d'administration de votre société a été la suivante :

	Date de la première nomination	Echéance du mandat en cours	Fonctions principales	Autres mandats exercés
Pierre-Henri BASSOULS 60 ans	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2025 AGO sur comptes clos le 31/03/2025	Président du Conseil d'administration Directeur général	- Administrateur – Financière JPN Fixations - Geschäftsführer (Directeur général) – Distec GmbH - Présidente – Prismaflex Iberica - Director & CEO – Prismaflex UK - President – Prismaflex AB - Director & CEO – Prismaflex USA - Manager – Anthem Displays LLC - Director – Prismaflex Hkg Ltd
FINANCIERE JPN FIXATIONS Représentée par Monsieur Hugues RICHARD (AGO du 25/02/2022)	Cooptation le 19/04/2011 Cooptation ratifiée le 30/09/2011	AGO sur comptes clos le 31/03/2025	Administrateur	Pas d'autre mandat.
Jean-Philippe DELMOTTE 58 ans	30/09/1999 28/09/2001	AGO sur comptes clos le 31/03/2023 AGO sur comptes clos le 31/03/2023	Administrateur Directeur général délégué	- Administrateur – Financière JPN Fixations - Président du Conseil d'administration & DG – Financière JPN Fixations - Administrateur – Prismaflex Iberica - Board member – Prismaflex AB - Chairman - Prismaflex Inc (Canada) - Director – Prismaflex RSA - Director – Prismaflex Hkg Ltd - Directeur Général – FPI - Gérant – SCI Dalesi
Emmanuel GUZMAN (*) 54 ans	Cooptation le 15/04/2014 Cooptation ratifiée par AGOE du 29/09/2014	AGO sur comptes clos le 31/03/2023	Administrateur	- Directeur général et administrateur – LGMH
Monsieur Wilfrid RAFFARD (*) 72 ans	29/09/2008	AGO sur comptes clos le 31/03/2026	Administrateur	- Président Directeur Général – ComValue - Gérant SCI Paul RAFFARD

(*) étant précisé que :

- Depuis la nouvelle édition du code de gouvernement d'entreprise Middlednext du 14 septembre 2016, il est recommandé aux sociétés cotées sur Euronext Growth, comme celles dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, d'avoir au moins un administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration considère que Messieurs Wilfrid RAFFARD et Emmanuel GUZMAN sont administrateurs indépendants.

Il est précisé que les dispositions relatives à la nomination d'administrateurs salariés visées notamment par l'article L. 22-10-6 ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth.

II.5 – Mission du Conseil d'administration

En application de l'article 19 des statuts, votre Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- Déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- Procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- Statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 et L. 225-40 du Code de Commerce,
- Mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales.

II.6 – Information des administrateurs

La Société s'est attachée à assurer le meilleur accès possible des administrateurs aux informations, agrégats et documents à l'effet de permettre à ces derniers d'assurer pleinement leur mission. En ce sens, elle a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'accès, à une information pertinente, tant aux administrateurs qu'aux représentants du comité social et économique, et aux commissaires aux comptes.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé :

- À l'effet de mieux préparer chaque séance du Conseil d'administration, un calendrier de l'ensemble des réunions des organes sociaux est planifié annuellement, les participants étant invités à y participer avec un ordre du jour détaillé et précis,
- Les administrateurs et les représentants du comité social et économique au Conseil ont eu accès à toutes les informations et documents se rapportant à la société ; plus particulièrement, ils ont eu communication, préalablement aux délibérations du Conseil, à l'essentiel des documents, dossiers techniques, analyses et informations nécessaires à leur mission,
- Les séances du Conseil d'administration dont l'ordre du jour se rapportait aux comptes, semestriels ou annuels, sociaux ou consolidés, ont fait l'objet, préalablement, à des informations portées à la connaissance des administrateurs en Conseil,
- Les états de synthèse qui ont été soumis au Conseil (concernant la société et ses filiales) ont été améliorés, et illustrés en sorte de disposer d'informations plus complètes et de faciliter l'examen de la pertinence des agrégats qu'ils comportent et leur comparabilité dans le temps,
- Au cours des séances du Conseil d'administration, et toutes les fois que cela s'avérait pertinent, en complément des documents mis à disposition des administrateurs, et des commissaires aux comptes, des présentations synthétiques et illustrées, ont été faites en séance et commentées, ces présentations servant souvent, après adaptation, à la communication externe de la Société (réunion SFAF notamment),

Le délai d'établissement des procès-verbaux a été maintenu au plus court au cours de l'exercice écoulé et communication des projets de procès-verbaux a été faite auprès de chacun des administrateurs afin de recueillir ses observations avant la tenue de la séance du Conseil suivante, au cours de laquelle le projet de procès-verbal correspondant a été soumis à l'approbation du Conseil.

II.7 – Organisation des réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit en moyenne cinq fois au cours d'un exercice. Cependant, eu égard au nombre et à l'importance des questions nécessitant d'être traitées en séance, la fréquence de ces réunions peut être adaptée.

Durant cette année marquée par la crise sanitaire, des réunions ont été organisées à distance en visio-conférence.

II.8 – Principes de rémunération des administrateurs – avantages

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2010 a fixé, jusqu'à décision contraire, à 21 200 € le montant global de la rétribution à allouer aux administrateurs.

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2019 a décidé, jusqu'à décision contraire, la répartition de la rétribution comme suit :

Administrateurs	Montant
Monsieur Pierre-Henri BASSOULS	3 800 €
FINANCIERE JPN FIXATIONS	3 800 €
Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE	3 800 €
Emmanuel GUZMAN	3 800 €
Monsieur Wilfrid RAFFARD	6 000 €

II.9 – Direction Générale

Les pouvoirs du Directeur général ne sont pas limités.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont limités dans les conditions suivantes (Conseil d'administration du 30 septembre 2011) :

(...) à titre de mesure d'ordre interne et sans que cela ne soit opposable aux tiers, le Directeur général délégué ne pourra, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration, accomplir les actes suivants :

- La création de filiale, de succursale et/ou de bureau ;
- La prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou groupements et la cession partielle ou totale de participations ;
- L'acquisition, l'aliénation d'immeubles et/ou la constitution de droits réels sur lesdits immeubles ;
- La prise ou mise en location d'immeubles supérieur à 50 000 € hors taxe annuel ;
- Toute cession de quelque actif immobilisé de la société que ce soit d'une valeur supérieure à 500 000 € hors taxes ;
- Sous réserve des cas requérant une autorisation préalable du Conseil d'administration, la constitution de gages, nantissements ou toute autre sûreté sur les biens meubles, ainsi que la constitution d'aval, caution ou garantie en faveur de tiers, à l'exception de celles afférentes aux financements des biens immobilisés dans le cadre des budgets annuels ;
- La signature de tout contrat de prêt ou autre mode de financement dont le montant est supérieur à 500 000 € annuels

Étant précisé, en tant que de besoin, que ces limitations viennent s'ajouter, le cas échéant, mais ne se substituent pas à toute autre limitation de pouvoir résultant de la loi ou des statuts ».

Hormis des délégations simultanées conférées par le Conseil d'administration au Directeur général et au Directeur général délégué, ce dernier n'a pas reçu du Conseil d'administration de délégation particulière.

II.10 – Mandats – rémunérations perçues

II.10.1 – Mandataires sociaux dirigeants

II.10.1.1 – Mandats

PIERRE-HENRI BASSOULS – Président du Conseil d'administration – Directeur général de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur depuis l'immatriculation de la société et « Business developer » (depuis le 06.06.2012)	Financière JPN Fixations
Geschäftsführer (Directeur général)	Distec GmbH
Presidente	Prismaflex Iberica
Director & CEO	Prismaflex UK
President	Prismaflex AB (Sweden)
Director & CEO	Prismaflex USA, Inc
Manager	Anthem Displays LLC
Director	Prismatronic HKG Limited

JEAN-PHILIPPE DELMOTTE - Administrateur et Directeur général délégué de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur (depuis le 29.09.2009), Directeur Général (depuis le 04.01.2010), Président du CA (depuis le 05.06.12)	Financière JPN Fixations
Chairman	Prismaflex Inc (Canada)
Director	Prismaflex RSA
Board member	Prismaflex AB (Sweden)
Director	Prismaflex Iberica
Director	Prismatronic HKG Limited
Directeur général (depuis le 31.10.2018)	FPI
Gérant	SCI Dalesi

II.10.1.2 – Rémunérations - présentation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Même si ces informations ne sont plus obligatoires pour les sociétés cotées sur Euronext Growth, dans un souci de transparence nous détaillons ci-après les éléments composant la rémunération perçue au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 des dirigeants mandataires sociaux de la société.

Eléments de la rémunération	Monsieur Pierre-Henri BASSOULS Président du Conseil d'administration et Directeur général	Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE Directeur général délégué
Rémunération fixe brute annuelle	PRISMAFLEX : 45 000 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 82 730 € (contrat de travail de « Business Developer ») PRISMAFLEX UK, PRISMAFLEX IBERICA et DISTEC : 197 135 € au total (avantages en nature inclus)	PRISMAFLEX : 25 464 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 139 236 € (Mandat de Président du CA et DG) PRISMAFLEX IBERICA : 44 737 €
Rémunération variable annuelle brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : 34 000 €	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : 23 000€
Rémunération variable annuelle différée brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable pluriannuelle brute	PRISMAFLEX : Aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération exceptionnelle	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Indemnité diverses (non concurrence, cessation de fonction, prise de fonction...)	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Régime de retraite supplémentaire	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rétribution des administrateurs	PRISMAFLEX : 3 800 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : 3 800 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Avantages de toute nature	PRISMAFLEX : 1 883 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 4 708 € (contrat de travail)	PRISMAFLEX : 5 848 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 12 625 €

II.10.2 – Mandataires sociaux non dirigeants

FINANCIERE JPN FIXATIONS – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

La société FINANCIERE JPN FIXATIONS, administrateur de la société depuis le 19 avril 2011, a perçu, au titre de son mandat d'administrateur, 3 800 € de rétribution d'administrateur versés au titre de l'exercice écoulé.

Suivant décisions en date du 21 janvier 2019, le Conseil d'administration de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS a attribué à son représentant permanent l'intégralité de la rétribution d'administrateur reçue de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

WILFRID RAFFARD – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu au titre de l'exercice écoulé 6 000 € de rétribution d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle. Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Président Directeur Général	ComValue
Gérant	SCI Paul Raffard

La société ComValue assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions règlementées.

EMMANUEL GUZMAN - ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Emmanuel GUZMAN, administrateur de la société depuis le 2 mai 2014, a reçu, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, 3 800 € de rétribution d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle. Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Monsieur Emmanuel GUZMAN	Société
Directeur Général et administrateur	LGMH

La société LGMH assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions règlementées.

II. 11 – Délégations de l'Assemblée Générale en cours de validité à ce jour

ASSEMBLEE	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	EXPIRATION
30.09.2021 (7 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) – Plafond global : 1 500 000 €	29.11.2023
30.09.2021 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription et offre publique en dehors des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) - Plafond global : 1 500 000 € en actions et 5 000 000 € en obligations ou autres valeurs	29.11.2023
30.09.2021 (9 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) – Plafond global : 1 500 000 €	29.11.2023
30.09.2021 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	29.11.2023
30.09.2021 (11 ^{ème} résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29.11.2023
30.09.2021 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un PEE (article L. 225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce)	29.11.2023
30.09.2021 (13 ^{ème} résolution)	Plafond global des augmentations de capital	29.11.2023
30.09.2021 (14 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites	29.11.2024

II.12 – Restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de la société

La Société respecte et veille au respect, en fonction des informations dont elle dispose, de la réglementation (issue du Code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF et de ses recommandations) applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth et notamment relative :

- Aux obligations de déclaration et de publicité pour les dirigeants et personnes assimilées en cas de certaines opérations sur titres ;
- À la diffusion de toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours ;
- Aux obligations de toute personne détenant une information privilégiée.

II.13 – Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier et Règlement MAR n°596/2014 du 16 avril 2014 entré en vigueur le 3 juillet 2016, nous vous informons que la société n'a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 d'aucune opération relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches des opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

II.14 – Conventions réglementées

L'AMF, dans sa recommandation n°2012-05 actualisée, propose de présenter dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle sur les conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps :

- a. pour chacune des conventions autorisées au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ou est susceptible d'être poursuivie ou encore interviendra au cours d'exercices futurs, les règles de calcul et d'ajustement dans le temps des conditions financières qu'elle prévoit ;
- b. une information particulière pour chacune de ces conventions ayant connu une évolution substantielle de leur montant ou de leurs conditions financières, liée par exemple à une indexation ;
- c. les conventions que le conseil a estimé ne plus répondre à la qualification de convention réglementée au regard de l'évolution des circonstances.

A cet effet, nous vous précisons l'évolution des conventions concernées :

Conventions avec la société Financière JPN Fixations

- Une convention d'assistance et de prestations de services incluant toutes les sociétés du groupe Prismaflex a été conclue avec la société Financière JPN Fixations en date du 28 mars 2019, avec effet au 1^{er} avril 2019. Cette convention de prestations de services, prévoit une refacturation des charges de la société Financière JPN Fixations, hors abattement, d'une partie des rémunérations des mandataires sociaux, à l'ensemble des sociétés du groupe Prismaflex avec une marge de 12,5 %.

La charge supportée par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevée à 540.899 € hors taxes, contre 522.184€ au titre de l'exercice précédent.

- Une convention de trésorerie a été conclue avec la société Financière JPN Fixations permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible.

Le produit comptabilisé par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevé à 3.654 €, contre 4.376 € au titre de l'exercice précédent.

Avec les sociétés Prismaflex Iberica, Prismaflex UK, Prismaflex Inc., Prismaflex USA, Prismaflex RSA, Prismaflex AB, Prismaflex RUS et Distec, filiales de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

- Convention de redevances de frais de licence pour l'utilisation des marques Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Blue Tech et Rigiflex ainsi que pour la production et la vente des produits associés.

Cette convention a été appliquée au titre de l'exercice à l'égard de toutes les filiales de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL mentionnées ci-dessus. Les redevances facturées, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, se sont élevées à un montant global de 459.592 €, contre 283.162 €.

Avec la société Comvalue

- Convention de prestations de services.

La charge supportée par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevée à 20.367 € hors taxes (montant fixe incluant les frais de déplacement), contre 19 361 €.

Avec la société LGMH

- Convention de prestations de services conclue le 16 février 2018.

La charge supportée par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevée à 19.200 € hors taxes, contre 16.000 € hors taxes au titre de l'exercice précédent après 3.200 € hors taxes de remise exceptionnelle.

Avec la société FPI, filiale de votre société

- Convention de prestations de services conclue le 4 février 2019, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Le produit comptabilisé par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevé à un montant fixe de 108.000 € hors taxes, identique à celui de l'exercice précédent.

II.15 – Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont exposées aux articles 25 et 26 des statuts de la société.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat et en l'absence de démarches particulières à cet égard, il n'a pas été estimé nécessaire d'instituer la possibilité de recourir au vote à distance par voie électronique qui aurait supposé une modification statutaire.

II.16 – Contrats de prêts inter-entreprises en cours consentis (article L. 511-6 3-bis du Code monétaire et financier)

La Société n'a consenti sur l'exercice clos le 31 mars 2022 aucun prêt entrant dans le cadre de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

A ce titre, aucune communication au commissaire aux comptes n'est requise (article R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier).

III – INFORMATIONS POLITIQUE RSE

La Société est cotée depuis le 12 décembre 2014 sur Euronext Growth (la société était auparavant cotée au compartiment C de NYSE Euronext Paris).

Elle n'est plus tenue, depuis cette date, de publier pour elle et ses filiales un rapport en matière sociale et environnementale.

Toutefois, la société maintient une information enrichie, en matière sociale et environnementale, sur la principale société de production située en France qui représente 66% des ventes externes et 48% des effectifs du Groupe.

III.1 – Informations sociales

Le nombre de collaborateurs de la société Prismaflex International au 31 mars 2022 est de 171 personnes (dont 1 congé parental à temps partiel et 1 congé parental à temps plein) contre 162 au titre de l'exercice précédent.

- Femmes : 36% - moyenne d'âge : 44 ans
- Hommes : 64% - moyenne d'âge : 44 ans

Sur l'exercice écoulé, la société a procédé à 15 embauches en CDD et 15 embauches en CDI. 13 personnes ont quitté l'entreprise dont 7 fin de CDD, 4 démissions, et 2 pour autres motifs.

Le temps partiel choisi est favorisé et représente près de 10% de l'effectif. La société emploie 12 travailleurs handicapés contre 11 au titre de l'exercice précédent.

Afin de pallier les pics d'activité, la société a recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. L'intérim représente une charge de 1 603 K€ au 31 mars 2022 contre 675 K€ lors de l'exercice précédent.

La société a recours aux heures supplémentaires en cas de surcroît temporaire de l'activité, il est dans ce cas, principalement fait appel au volontariat. Les heures sont soit récupérées, soit payées.

Le montant de la sous-traitance de production hors installation et hors SAV s'élève à 617 K€ contre 620 K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est principalement lié à l'activité de confection, d'assemblage de toiles pour les activités décoration et impression.

La société s'assure que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- ANALYSE DES DIFFICULTES EVENTUELLES DE RECRUTEMENT : Des difficultés de recrutement sur certains profils et en raison de la situation géographique de l'entreprise, à l'extérieur de Lyon, sont rencontrées.
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, DUREE DE CELUI-CI POUR LES TEMPS PLEIN ET LES SALARIES A TEMPS PARTIEL : L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail régit les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut :
 - Horaires hebdomadaires du personnel non cadre : 35h, 37h50 avec 14,5 jours RTT/an ou 39H avec 23 jours RTT
 - Le personnel cadre, au forfait annuel de 216 jours bénéficie de 10 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.
 - Le temps partiel résulte pour la totalité des cas, d'un choix du salarié.
- L'ABSENTEISME ET SES MOTIFS : Les absences sont principalement liées à des arrêts maladie notamment de longue durée.
- LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION : Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation lié à la performance individuelle. La société demeure très attentive à ce que le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes soit bien traduit dans les faits et soit bien une réalité, en offrant une chance égale en matière d'emploi et de rémunération, dans le respect des lois, aux personnes possédant les qualifications requises, sans considération d'origine, de religion, de nationalité, d'appartenance syndicale ou politique, d'âge ou de handicap. Un accord d'intéressement a été signé en septembre 2019, couvrant les exercices clos de 2020 à 2022.

- LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS : La société est dotée d'un CSE (Comité Social et Economique) et d'un délégué syndical. Les relations sociales au sein de la société sont fondées sur le respect et le dialogue. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, des réunions de négociation ont eu lieu chaque année au sein de la société afin de favoriser un climat social de qualité, propice à l'efficacité individuelle, collective et au développement de l'entreprise.
- LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :
 - La santé et la sécurité des collaborateurs sont des sujets prioritaires. Les actions qui permettent de garantir le respect des obligations réglementaires en la matière sont conduites et suivies par site. Tous les salariés et les nouveaux arrivants reçoivent une information sur la formation à la sécurité.
 - La politique de prévention des risques professionnels vise à sensibiliser chacun des acteurs concernés. Le nombre d'accidents du travail est stable par rapport à l'exercice précédent.
 - Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations accessibles aux collaborateurs des 3 sites au maniement des extincteurs, ont été organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.
- LA FORMATION :
 - La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.
 - Depuis plusieurs années, la société investit dans la formation de ses collaborateurs et, chaque année, va au-delà de son obligation légale. L'effort de formation n'intègre pas les formations « métier » dispensées directement sur le poste de travail.
- LES ŒUVRES SOCIALES AINSI QUE LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITES : La société satisfait totalement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. La société assure un suivi des collaborateurs handicapés par des mesures de prévention avec analyse de postes.
La société fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail pour l'entretien de ses espaces extérieurs et parfois pour de la sous-traitance.

III.2 – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

III.2.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

« — en matière d'emploi et de développement régional »

En France, la société Prismaflex est localisée en territoire rural. Elle entretient des relations régulières avec les acteurs publics et privés locaux (communauté de communes, Simoly, mairies, entreprises régionales...).

En matière de formation, recrutement ou recherche d'emploi, la société a développé des relations suivies avec les acteurs locaux en matière d'intérim, de formation professionnelle et/ou scolaire.

Elle joue un rôle important notamment pour l'accueil de stagiaires (découverte pour les 3èmes, collégiens ou lycéens, étudiants et stages professionnels). Sur 2021/2022, le nombre de stagiaires a été de 17.

« — sur les populations riveraines ou locales »

24% des salariés de l'entreprise habitent dans le canton de Saint Laurent de Chamousset.

III.2.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement....

« — les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations »

La société assure des relations récurrentes avec certains établissements d'enseignement locaux et a une politique dynamique d'accueil de stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation).

CAT de Meys : Depuis près de 20 ans, la société Prismaflex International entretient une relation de soutien et d'aide à l'insertion des personnes handicapées par l'intermédiaire de son partenariat avec le CAT de la commune de Meys, situé à une dizaine de kilomètres. Ce partenariat traite d'opérations de sous-traitance, mais aussi de tâches d'entretien tels les espaces verts.

« — les actions de partenariat ou de mécénat »

PARTENARIATS SPORTIFS



Prismaflex International a renouvelé son contrat de partenariat avec le club de LDLC ASVEL pour toute la saison de basket 2021-2022. Elle fournit des éléments de communication (impression) en échange de places VIP pour assister aux matchs de la saison en cours.



Quand le contexte sanitaire le permet, des journées portes ouvertes sont également organisées en partenariat avec la communauté de communes des Monts du Lyonnais et permettent de faire découvrir notre outil industriel aux habitants du canton

MECENAT ET PARTENARIAT CULTUREL



Prismaflex International, via sa division Scenolia soutient pour la deuxième année consécutive le festival photo PHOT 'Aubrac, dont l'ambition est de promouvoir la diversité des regards photographiques portés sur notre planète à travers les questions environnementales, telles la biodiversité et le développement durable. La société fournit notamment des imprimés et des caissons lumineux.

La société collabore également avec de jeunes entreprises, par exemple des nouvelles marques d'éditions qui se lancent sur le marché, en les épaulant pour constituer leur première collection. Elle s'est d'autre part rapproché de clubs de la Fédération de photographie de France. L'un d'eux nous a récemment commandé une jolie exposition en extérieur des photos prises par Thomas Pesquet depuis l'espace.

III.2.3 Sous-traitance et fournisseurs :

« — la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux »

La société tend à décliner les enjeux environnementaux dans sa stratégie et politique d'achat.

Une recherche de sous-traitants est presque toujours réalisée localement et plus particulièrement dans le canton pour répondre au double enjeu du maintien de l'emploi régional et de la diminution d'émissions de CO2 inhérents au transport routier.

III.3 – Informations environnementales

Depuis de nombreuses années, Prismaflex International innove dans l'impression numérique et les panneaux digitaux tout en renforçant son engagement écologique et le respect des normes environnementales. Ainsi, les sites de Crawley (UK), La Bourrie, Wissous, et très récemment Les Prébendes (France) sont certifiés ISO 14001, depuis respectivement 2008, 2011, 2020 et 2022.

Dans cet objectif de management environnemental, le groupe mène de nombreuses actions :

- Respect des réglementations en vigueur sur l'environnement et autres exigences environnementales souscrites par Prismaflex ;
- Evaluation globale des impacts environnementaux avec l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) des produits, comparaison du bilan carbone entre différents produits ;
- Réduction des risques de pollution par la maîtrise des nuisances sonores, des dégagements de Composés Organiques Volatiles (COV) et des situations accidentelles ;
- Respect du seuil d'émission d'ondes électromagnétiques selon les prescriptions de l'ANFR pour les panneaux digitaux.



Pour aller plus loin dans l'amélioration continue des impacts sur l'environnement, Prismaflex cherche aussi des solutions innovantes. Le groupe se penche sur le recyclage et la revalorisation des produits finis ainsi que dans l'éco-conception de matériaux respectueux de l'environnement, en réalisant des ACV comparatives. De plus, le groupe propose des solutions d'affichage plus respectueuses comme le graphit ou encore l'affichage sans colle avec des produits comme le Cristal kit...

III.3.1 Politique générale en matière environnementale :

« — l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement »

Un responsable Environnement est chargé de gérer le système de management environnemental certifié ISO 14001 version 2015 pour notre site d'impression français.

Par ailleurs, le groupe cherche à sensibiliser ses clients en leur proposant une gamme de produits éco-responsables dans le domaine de l'impression.

« — les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement »

Une sensibilisation à la démarche ISO 14001 est communiquée aux salariés dès leur arrivée dans l'entreprise à l'aide d'un livret d'accueil. De plus, des formations et informations sont proposées périodiquement aux salariés de l'entreprise concernant bonnes pratiques environnementales. Nous retrouvons par exemple des formations terrain dispensées par les responsables de service (formation à la sécurité et à l'environnement) sur le tri des déchets ou encore la gestion des situations d'urgence.

III.3.2 Pollution et gestion des déchets :

« — les rejets de gaz à effet de serre »

L'étanchéité des climatiseurs des sites français est vérifiée périodiquement, conformément à la réglementation française.

« — les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement »

- GESTION DE L'AIR : Prismaflex innove par de nouveaux équipements d'impression visant à réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) dans l'air. Ainsi les derniers investissements ont porté sur des machines d'impression UV, Latex ou/et sublimation. Prismaflex détient ainsi des imprimantes HP Latex, dont les encres, certifiées UL Ecologo et Greenguard, ne dégagent ni émanations toxiques ni polluants atmosphériques.

Le site d'impression français étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de rejets de COV dans l'atmosphère sont réalisées périodiquement afin de s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur

- GESTION DE L'EAU : Les process utilisés pour l'impression numérique et la fabrication de panneaux publicitaires ne consomment pas d'eau. Un suivi mensuel des consommations a toutefois été mis en place.
- GESTION DES SOLS : Les produits chimiques sont stockés sur bacs de rétention ou dans des armoires équipées de bacs de rétention. Dans les ateliers, des produits absorbants sont mis à disposition des salariés, en cas de déversement accidentel.
- NUISANCE SONORES : Le site d'impression français étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de bruit en limite de propriétés sont réalisées périodiquement afin de s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur.

« — les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets »

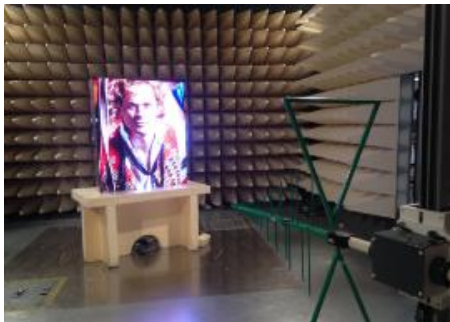
Depuis juin 2020, date de l'obtention du label, Prismaflex s'inscrit dans la démarche Imprim'vert pour réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie avec un suivi trimestriel de ses consommations énergétiques. Dans cet objectif, le groupe sécurise le stockage des liquides dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation. L'imprimeur doit faire collecter et éliminer ses déchets par des collecteurs agréés, conformément à la réglementation française. De plus, l'entreprise s'engage à ne pas utiliser de produits étiquetés « toxiques ».

Cependant, le recyclage des déchets est parfois limité. Sur le site d'impression numérique, les filières de revalorisation des chutes de matières plastiques restent difficiles à trouver.



« — la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité »

L'implantation des sites de production français étant en milieu rural, un effort particulier a été mené pour réaménager l'extérieur des sites et limiter l'impact visuel de ces sites industriels, sur la commune de Haute-Rivoire.



*Essai en cage anéchoïque
Exemple de mesures d'investigations CEM*

TRAVAUX SPECIFIQUES SUR LES PANNEAUX LED

Des travaux poussés ont été menés afin d'assurer le respect des normes de compatibilité électromagnétique selon les prescriptions de l'ANFR (Organisme publique vérifiant la compatibilité électromagnétique des matériels). Notamment, le Groupe a fait certifier des écrans double face de 10m² environ par face.

III.3.3 Utilisation durable des ressources :

« — la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales »

En France, les process d'impression et de fabrication de panneaux publicitaires n'utilisent pas d'eau. La consommation des sites se limite à des rejets domestiques.

« — la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation »

Afin de réduire la consommation de matières premières, un suivi informatisé des rebuts de production a été mis en place sur le site français de la Bourrie. Un plan d'actions continu visant à réduire la consommation des matières premières est en place.

En tant qu'imprimeur, Prismaflex sélectionne aussi des fournisseurs proposant des démarches et des matières éco-responsables. Plusieurs démarches nous tiennent à cœur :

- La certification OEKO TEX (100) visant à garantir les qualités sanitaires et écologiques des textiles : exempts de produits toxiques pour le corps et pour l'environnement,
- Les labels FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Pan European Forest Certification) qui assurent la gestion durable des forêts et une utilisation respectueuse du bois,

- Les démarches de certification ISO 14001,
- Le label MORE, décerné aux entreprises qui sourcent du plastique recyclé dans leur production.

« — la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »

Un suivi mensuel de la consommation électrique est réalisé sur chaque site.

L'activité d'impression numérique est la plus contributrice avec environ 80% de la consommation électrique des sites français. Prismaflex International maintient le renouvellement du parc d'imprimantes numérique et continue ainsi de réduire sa consommation électrique : la baisse de la consommation électrique au m² imprimé pour le site de la Bourrie atteint cette année 8%.

« — L'utilisation des sols »

Les ateliers de production français sont construits sur des dalles bétons et entourés de zones enrobées.

IV GESTION DES RISQUES

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a continué d'impacter le Groupe dans chacun des pays où celui-ci opère. Les périodes de confinement ainsi que l'incertitude qui pèse sur l'Economie en termes de durée et d'effets de la pandémie ont entraîné la baisse et le report des commandes des principaux donneurs d'ordre, et donc une réduction de la rentabilité. A cette crise sanitaire, est venue s'ajouter une crise politique avec la guerre en Ukraine et ses impacts sur les cours mondiaux de l'énergie.

IV.1 – Risques de marchés

Du fait de son activité et de son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et, le cas échéant, par des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

IV.1.1 Risques liés au prix de matières premières et à l'énergie

Le risque lié au prix des matières premières et de l'énergie est un risque important pesant sur les activités du groupe :

- Impact de l'évolution du prix des produits chimiques et du papier sur l'activité impression,
- Impact de l'évolution du prix de l'acier, de l'aluminium et des composants électroniques sur l'activité LED
- Impact des coûts de transport (aussi bien sur les achats que sur les ventes).

Sur le plan commercial, les contrats de vente ne comportent généralement pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande et/ou du contrat. Cependant, ce type de clause (indexation sur le prix de certaines matières premières, du coût de la main d'œuvre...) peut être incluse dans certains contrats longs terme. D'autre part, nos offres de prix sont limitées dans le temps.

En termes de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et ou de contrats spots, la Société ne peut mettre en place de politique de couverture. Une part significative de ces achats est réalisée aujourd'hui en Asie.

La société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact des variations de prix sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives et/ou de contrats annuels fixes ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte pour améliorer le rapport qualité – prix des produits commercialisés. En ce qui concerne l'activité LED elle est dépendante de l'évolution du cours du dollar américain.

IV.1.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

La position concurrentielle du Groupe est très variable selon l'activité et même le type de produit.

Le Groupe estime disposer d'un positionnement reconnu en matière d'innovation et de savoir-faire sur ses différents métiers. Il est cependant confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix sur l'ensemble de ses activités (variable selon les pays).

L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développés par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence notamment chinoise s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

IV.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché de l'affichage, sur lequel le Groupe intervient, est en forte évolution, avec notamment l'arrivée des panneaux digitaux. Il connaît une évolution technologique rapide et constante et peut voir apparaître de nouveaux produits plus performants ou moins chers. Le Groupe procède à une veille technologique permanente au travers de salons, de revues professionnelles et contacts clients dans les pays où elle est présente. L'activité LED est marquée par la forte présence d'acteurs chinois souvent cotés sur la bourse de Shenzhen.

Le marché de l'impression est un marché concurrencé, atomisé et très sensible au prix.

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques, notamment sur l'activité LED, ou ne parvenait pas à anticiper les évolutions de marché et/ou à développer des produits nouveaux et/ou à les introduire à temps sur le marché, son offre commerciale pourrait être moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe. Il en va de même pour ses fournisseurs clefs.

IV.1.4 Risques liés à l'environnement économique

Dans un contexte économique incertain en France ainsi que dans certains pays où le Groupe commercialise ses produits (par le biais d'une filiale ou au travers de ses efforts commerciaux), le groupe Prismaflex pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou à une difficulté accrue de financement des prospects, clients et fournisseurs (exemple de la Russie, de la Chine, Brexit en Angleterre...). La diversité de ses marchés et des pays dans lesquels elle travaille crée une protection qui limite partiellement la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou fournisseurs stratégiques.

En outre, cet environnement économique et le lien avec le marché de la communication pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités la société essaye de disposer d'une offre globale, économique et modulaire.

IV.2 – Risques financiers

IV.2.1 Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT :

Le Groupe génère des flux opérationnels qui doivent lui permettre de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels.

Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas particuliers. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels plus difficilement finançables.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son Besoin en Fonds de Roulement, le Groupe dispose de lignes de trésorerie adossées aux postes clients principalement en France et en Espagne. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, une activité en pleine évolution, rendent plus incertains l'accès au financement notamment pour le financement de la R&D et du BFR.

Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

Au 31 mars 2022, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 10,66 M€ dont :

- 5,73 M€ de crédits moyen terme en France souscrits soit auprès de banques françaises privées, soit auprès de BPI,
- 0,96 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne,
- 5,01 M€ sont des dettes sur contrats de location et crédits-baux, dont 1,95 M€ correspondant à l'application de la norme IFRS 16,
- 0,63 M€ d'engagement d'achat d'intérêts minoritaires,
- 2,1 M€ de trésorerie nette positive.

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

Le Groupe rencontre régulièrement ses principales banques. Elle dispose d'un contrat de factoring en France et au Royaume Uni, ainsi que de lignes de concours bancaires courants notamment en Espagne et Suède, adaptés au niveau d'activités de ces filiales.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Les emprunts et crédits-baux du Groupe sont très majoritairement à taux fixes. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux, même s'il est en hausse, reste favorable. La société n'a pas mis en place d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

IV.2.2 Risque de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 73 % des ventes externes du Groupe (contre 77% au 31 mars 2021).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunts peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Au 31 mars 2021, cela concerne essentiellement l'Afrique du Sud, les Etats-Unis et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme le ZAR sud-africain ou les Dollars américain et canadien ont eu une incidence négative sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé.

IV.2.3 Risque de crédit

Le Groupe s'efforce de n'entretenir de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Pour la principale société française, la politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 5 000 €. Il favorise une politique similaire dans ses autres filiales mais reste limité par le personnel administratif et les choix de certains de ses dirigeants. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables peut être identifiée. L'exposition liée à certains clients significatifs (appels d'offre activité Hardware et notamment LED) est une caractéristique de l'activité.

IV.3 – Risques liés à l'activité

IV.3.1 Risque liés à la qualité des produits

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Le Groupe est amené à prendre en charge au cas par cas, dans le cadre de ses délais de garantie, certaines réparations. L'activité LED a

augmenté son besoin de prise en charge de garanties. Le Groupe essaye de livrer des produits de qualité. Cependant, il ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives et notamment pour les activités nouvelles et technologiques.

Afin de limiter l'impact de ce risque sur ses activités le Groupe essaye d'intervenir rapidement, de remplacer les produits défectueux et de limiter la portée de ses garanties bien que cela ne soit pas toujours possible.

IV.3.2 Risque liés à la gestion du BFR et sa saisonnalité

Certaines activités du Groupe, comme l'activité Hardware, sont soumises à une saisonnalité qui peut dépendre des décisions d'investissement prises annuellement par ses clients et/ou des décisions de stockage ou déstockage. Il en résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux les périodes de pic ainsi que les contraintes financières liées à un Besoin en Fonds de Roulement plus ou moins marqué selon ces décisions.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux ces fluctuations et, d'autre part, de les atténuer. Sur l'activité impression cela impose une surcapacité pour faire face à des demandes de plus en plus courtes.

Par ailleurs le Groupe, en fonction des pays où il commercialise, peut devoir faire face à des contraintes de BFR variables.

IV.3.3 Risque liés à la dépréciation des stocks

Des dépréciations sont éventuellement constituées. L'activité Hardware, du fait de la garantie qu'elle propose aux clients, requiert une disponibilité de nombreuses pièces détachées.

L'obsolescence sur les produits analogiques étant relativement faible, sauf sur les nouveaux produits technologiques, cette activité requiert un niveau de stock élevé que le Groupe essaye cependant d'optimiser.

L'obsolescence rapide des produits LED est un des paramètres de cette activité. A ce jour le Groupe a été peu impacté.

Le Groupe est peu exposé aux risques :

- De péremption (encres principalement), mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché,
- D'obsolescence technique et technologique des produits électroniques utilisés dans la fabrication de ses panneaux.

IV.3.4 Risques liés à la réglementation et son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe.

Prismaflex International continue son programme d'audits de type « Social et Environnemental » auprès de certains fournisseurs significatifs, hors d'Europe.

L'objectif est notamment de vérifier que les réglementations sont appliquées tant sur la gestion des risques environnementaux que sur les conditions de travail chez ces fournisseurs et notamment le travail des enfants.

Il est à noter que le principal fournisseur de modules LED en Asie est certifié ISO 9001 pour son management qualité depuis 2018 et respecte la Directive européenne ROHS, qui vise à limiter l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

L'ensemble des produits de Prismaflex International sont conformes aux réglementations françaises et européennes, tant sur la composition chimique que sur les conditions d'utilisation. Une veille documentaire est maintenue, ainsi que des tests en laboratoire pour garantir la conformité des produits aux réglementations en vigueur. Ces produits respectent par exemple le règlement Européen REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals) qui vise à améliorer la protection de la santé et de l'environnement grâce à la gestion des risques des substances chimiques.

IV.3.5 Risques environnementaux

Certaines situations accidentelles comportent un risque pour l'environnement dans l'industrie du Print et du Hardware : risque d'incendie et risque de déversement de produits chimiques. Concernant la gestion de ces situations d'urgences, des exercices de prévention des risques sont réalisés régulièrement. Par ces exercices, le groupe Prismaflex souhaite limiter les impacts sur l'environnement des situations accidentelles potentielles.

De plus, la gestion des déchets est très importante pour le respect de l'environnement. Prismaflex International, certifiée Imprim'vert pour le site de La Bourrie, s'engage toujours plus à limiter et maîtriser ses déchets.

V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

V.1 – Actionnariat de la Société

Au 31 mars 2022, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

	Capital		Droits de vote ⁽³⁾	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations ⁽¹⁾	350 867	26,0%	701 734	34,7%
Autres membres du concert	161 934	12,0%	309 028	15,3%
Crédit Mutuel Equity	170 382	12,6%	340 764	16,8%
Divers nominatif	30 272	2,2%	41 952	2,1%
Auto-contrôle	6 147	0,5%	0	0,0%
Autres actionnaires & Public ⁽²⁾	631 138	46,7%	631 138	31,2%
Total	1 350 740	100,0%	2 024 616	100,0%

(1) Le capital de la société Financière JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henri BASSOULS, l'indivision successorale de Natalie BASSOULS et Jean-Philippe DELMOTTE).

(2) A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au-delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Nous vous informons que, même si la communication du pacte d'actionnaires n'est pas applicable sur Euronext Growth :

- La société Financière JPN Fixations, Mesdames Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henri BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS (sa succession), Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Messieurs Steven GALLOW, et Mikael GALLOW, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2022, 512 801 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 38,0% du capital et 49,9% des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires, enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et le 21 novembre 2000 ;
- L'action de concert n'a, à ce jour, pas été dénoncée.

ACTIONNARIAT SALARIE

Compte tenu de la cotation de la société sur Euronext Growth, la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

V.2 – Acquisition et cession d'actions propres

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce tel que modifié par l'Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions.

Période de référence : du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	14 374	10,87
Actions vendues	11 997	10,96
Montant des frais de négociation	N/A	

Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Montant des frais de négociation	N/A	

SOLDES	Nombre	Valeur cours de clôture
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	2 859	29
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO	3 288	33

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- Dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et
- En direct par l'entreprise puis dans le cadre d'un mandat de gestion donné par la Société à la société ODDO le 8 octobre 2013 et son nouvel avenant du 13 juin 2019.

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2021 a reconduit le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois.

L'ensemble de ces opérations sont détaillées sur notre site internet :

<https://www.prismaflex.com/le-groupe/finance>

Il est précisé que les sociétés cotées sur EURONEXT GROWTH bénéficient, en matière de programme de rachat d'actions, du même régime que celui applicable aux sociétés cotées sur EURONEXT.

V.3 – Evènements post-clôture

Il n'y a aucun évènement post-clôture.

V.4 – Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce tel que modifié par le décret du 21 février 2021, je vous informe qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2022, les factures reçues et émises non réglées se décomposent comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						849
Montant total des factures concernées TTC	4 313 K€	376 K€	1 175 K€	169 K€	498 K€	2 213 K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	15,5%	1,4%	4,2%	0,6%	1,8%	8,0%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						15
Montant total des factures exclues						261 K€
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-14 ou article L. 433-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						1 715
Montant total des factures concernées TTC	4 871 K€	934 K€	60 K€	57 K€	203€	1 254 K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	16,0%	3,1%	0,2%	0,2%	0,7%	4,2%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						222
Montant total des factures exclues						355K€
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-14 ou article L. 433-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des créances intragroupe (créances entre les différentes entités du Groupe), pour un montant de 330 K€.

V.5 – Montant des dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 31 692 € contre 28 584 € l'exercice précédent (amortissement excédentaire & TVTS).

V.6 – Frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-5 du même code.

V.7 – Dividendes

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 701 480 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

I- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

- ❖ Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- ❖ Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- ❖ Affectation du résultat ;
- ❖ Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
- ❖ Renouvellement du mandat d'AUDITEX, en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.

II - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

II.1 – Résolutions à caractère ordinaire

SOUS UNE PREMIERE RESOLUTION, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés ;

SOUS UNE DEUXIEME RESOLUTION, à approuver, de même, les comptes consolidés ;

SOUS UNE TROISIEME RESOLUTION, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;

SOUS UNE QUATRIEME RESOLUTION, à affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022 : la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022, de 2.915.574 euros serait imputée en totalité au compte "report à nouveau" ;

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents ;

SOUS UNE CINQUIEME RESOLUTION, à renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2028 ;

SOUS UNE SIXIEME RESOLUTION, à renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2028 ;

SOUS UNE SEPTIEME RESOLUTION, à autoriser, comme chaque année, votre Conseil d'administration à acheter en bourse ou autrement des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la société en vue de procéder :

1. A l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux décisions et recommandations de l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante
2. A des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions,
3. A la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
4. A l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée ;
5. A la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

À cet égard, votre Conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 30 €.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, désormais de 10% du capital, et ce pour un montant maximal théorique de 4 052 220 €.

II.2 – Résolution à caractère extraordinaire :

SOUS UNE HUITIEME ET DERNIERE RESOLUTION, à titre de complément de la septième résolution ci-dessus, à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social.

III - PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

PREMIERE RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte une perte de 2 915 574 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit Code, dont le montant global s'élève à 31 692 €.

DEUXIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide que la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022, d'un montant de 2 915 574 €, est affectée au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE DE LA SOCIETE ERNST & YOUNG ET AUTRES)

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2028.

SIXIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DU CABINET AUDITEX)

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2028.

SEPTIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du nouveau programme de rachat, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, de l'article L 451-3 du Code monétaire, des articles 241-1 s. du règlement général de l'AMF, et des textes subséquents, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la Société en vue de procéder :

- à l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux décisions et recommandations de l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
- à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions ;
- la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- à l'annulation, en tout ou partie, dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée ;
- à la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 30 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises sur le fondement de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital, soit 135.074 actions, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le prix d'achat des actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment, en cas d'augmentation du capital par l'incorporation de réserves et l'attribution d'actions de performance, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres le composant après l'opération.

Le montant total maximal théorique que la société pourra ainsi consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 4 052 220 €, hors frais de négociation.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat dans le cadre de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transactions de blocs n'est pas limitée.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, sauf en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, afin que, dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, dont celles de publicité

boursière, il procède aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché, étant précisé que ces réallocations et cessions pourront porter sur les actions rachetées dans le cadre des autorisations de programmes de rachat antérieures.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, procéder aux ajustements éventuellement nécessaires, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle prive d'effet, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'assemblée générale du 30 septembre 2021.

HUITIEME RESOLUTION (A CARACTERE EXTRAORDINAIRE)
(AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 22-10-62 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la résolution qui précède.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. L'assemblée générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet, consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 septembre 2021.

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE
(ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS)
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance, par le présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions qui ont été décidées par votre Conseil d'administration au cours de l'année.

Nous vous rendons compte :

- Du nombre et de la valeur des actions, qui durant l'année et à raison des mandats et des fonctions exercées, ont été attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la société, des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, par la société, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce **(1)**,
- Du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, durant l'année, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé **(2)**.

A titre liminaire, nous vous rappelons que :

- l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2021 a autorisé le Conseil d'administration (14ème résolution), conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la Société soit d'actions à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1,II, alinéa 1 du Code de commerce) de la Société et des sociétés qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux
- Cette assemblée précisait que l'attribution des actions gratuites ne peut donner droit à l'attribution d'un nombre cumulé d'actions représentant globalement plus de trois (3) % le capital social de la société au moment de la décision d'attribution du Conseil d'administration, en tenant compte du nombre maximum d'actions qui seraient issues soit d'options de souscription, soit d'attributions d'actions gratuites, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond global de 3%, le cas échéant, le nombre supplémentaire d'actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et à tout accord contractuel applicable, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Cette assemblée a notamment fixé :
 - la Période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Conseil d'administration, à une durée minimale de 1 an,
 - la Période de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de 1 an à compter de la Date d'Attribution Définitive des actions.

L'autorisation en vigueur donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2021 a été utilisée par le Conseil d'administration lors de la séance du 7 décembre 2021, qui a décidé d'attribuer 12.000 actions gratuites sur les 40.522 actions pouvant être attribuées.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Conseil d'administration de la Société :

- n'a attribué aucune action gratuite aux mandataires sociaux,
- a attribué, sous réserve du respect de conditions de présence, 12.000 actions gratuites PRISMAFLEX INTERNATIONAL à seize salariés du Groupe, chacun pour 750 actions.

Le Conseil d'administration

TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/03/2018 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2022 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	€	€	€	€	€
Capital social	2 631 196	2 631 196	2 631 196	2 701 480	2 701 480
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 315 598	1 315 598	1 315 598	1 350 740	1 350 740
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	36 556 220	25 728 729	26 020 088	27 449 004	30 408 464
Résultat avant impôt, participation	4 005 768	-2 980 777	-2 163 999	-1 119 356	-2 993 187
Impôt sur les bénéfices	-29 836	-130 543	-134 344	-89 398	-77 613
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	1 579 283	343 987	942 987	488 308	2 899 263
Résultat net	2 456 321	-3 194 221	-2 972 642	-1 029 958	-2 915 574
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. Amortissements-provisions	3,07	-2,17	-1,54	-0,4	-0,01
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	1,87	-2,43	-2,26	-0,76	-2,16
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	160	167	158	162	171
Masse salariale	5 227 161	5 088 013	4 781 386	4 492 921	5 261 365
Somme versées en avantage sociaux	1 814 837	1 888 576	1 733 507	1 571 638	1 862 356

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Prismaflex International relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Première application de la décision du Comité d'Interprétation des normes IFRS relative aux avantages postérieurs à l'emploi » de la note 2.1 « Principes d'établissement des comptes du Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode à la suite de la décision IFRIC sur les avantages postérieurs à l'emploi et les impacts de son application au 1^{er} avril 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe apprécie à chaque clôture :

- ▶ La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition et constate, le cas échéant, une perte de valeur comme cela est décrit dans la note 2.9 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- ▶ La probabilité de recouvrement des actifs d'impôts différés, comme cela est décrit dans la note 2.20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 22 juillet 2022

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE
Christophe Reymond



ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean



COMPTES CONSOLIDES

Etat consolidé de la situation financière

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2022	31/03/2021*
Ecart d'acquisition	3.2	6 076	6 101
Immobilisations incorporelles	3.4	571	611
Immobilisations corporelles	3.5	6 206	5 987
Participation dans les entreprises associées	3.7	981	2 897
Actifs financiers	3.8	425	460
Actifs d'impôts différés	3.16	1 247	1 313
Actifs disponibles à la vente			
ACTIF NON COURANT		15 506	17 367
Stocks	3.9	10 490	7 505
Clients et comptes rattachés	3.10	10 941	8 502
Autres actifs courants	3.11	4 783	4 337
Trésorerie et équivalent de trésorerie		4 265	3 293
ACTIF COURANT		30 479	23 638
** TOTAL GENERAL **		45 986	41 005

* Données incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1)

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2022	31/03/2021*
Capital social	3.12	2 701	2 701
Prime d'émission		8 089	8 089
Réserves – part du Groupe		-149	813
Résultat - part du Groupe		-2 067	-1 281
Capital émis et réserves distribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		8 575	10 322
Intérêts ne donnant pas le contrôle		763	785
CAPITAUX PROPRES		9 338	11 107
Dettes financières non courantes	3.13	9 373	10 202
Provisions non courantes	3.15	848	840
Passifs d'impôt différés	3.16	114	141
Autres passifs non courants		14	23
PASSIFS NON COURANTS		10 349	11 205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.17	9 692	6 750
Dettes financières courantes	3.13	5 550	5 910
Provisions courantes	3.15	98	98
Autres passifs courants	3.18	10 958	5 935
PASSIFS COURANTS		26 299	18 694
** TOTAL GENERAL **		45 986	41 005

* Données incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1)

Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2022	% CA	31/03/2021*	% CA
Chiffre d'affaires		48 924	100%	39 695	100%
Autres produits de l'activité					
Achats consommés		-19 254		-18 088	
Charges de personnel	3.19	-13 018		-11 194	
Charges externes		-13 860		-9 629	
Impôts et taxes		-260		-347	
Dotations aux amortissements & provisions	3.24	-2 374		-2 459	
Variation stocks en cours et produits finis		251		500	
Autres produits et charges d'exploitation		-283		-188	
Résultat opérationnel courant		126	0,3%	-1 709	-4,3%
Autres produits et charges opérationnels	3.21	268		501	
Perte de valeur du goodwill					
Résultat opérationnel		395	0,8%	-1 208	-3,0%
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie				1	
Coût de l'endettement financier brut		-275		-282	
Coût de l'endettement financier net	3.22	-275		-281	
Gain / pertes de changes		24		-84	
Autres produits et charges financiers		15		35	
Résultat financier		-236		-330	
Résultat avant impôts		159		-1 538	-3,9%
Charge d'impôt	3.23	-246		116	
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3.7	-1 961		-77	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées		-2 048	-4,2%	-1 501	-3,8%
Résultat net des activités arrêtées ou cédées					
RESULTAT NET		-2 048		-1 501	-3,8%
Intérêts ne donnant pas le contrôle		19		-219	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		-2 067		-1 281	-3,2%
Résultat par actions	3.25	-1,53		-0,96	
Résultat dilué par actions		-1,53		-0,96	
Résultat par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-1,53		-0,96	
Résultat dilué par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-1,53		-0,96	

* Données incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1)

Etat du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2022	31/03/2021*
Résultat net de la période	-2 048	-1 501
<i>Eléments pouvant être reclassés en compte de résultat</i>		
Ecart de conversion	63	-326
Effet d'impôt		
Total	63	-326
<i>Eléments ne pouvant pas être reclassés en compte de résultat</i>		
Effets de la réévaluation des instruments financiers		
Effets de la réévaluation des taux d'actualisation	109	-74
Effet d'impôt	-27	18
Total	82	-56
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	145	-381
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	-1 903	-1 882
Dont part du Groupe	-1 926	-1 683
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	23	-198

* Données incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1)

Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle
31 mars 2020	2 631	8 159	1 856	-1 040	11 607	7 257
Changement d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite ¹			168		168	
1^{er} avril 2020	2 631	8 159	2 024	-1 040	11 775	7 257
Augmentation de capital	70	-70				
Résultat consolidé ¹			-1 281		-1 281	-219
Variation écarts de conversion				-347	-347	21
Dividendes						-45
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle			129		129	-129
Variations de périmètre						-6 100
Autres ¹			46		46	
31 mars 2021	2 701	8 089	917	-1 387	10 322	785
Résultat consolidé			-2 067		-2 067	19
Variation écarts de conversion				59	59	4
Dividendes						-30
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle						
Variations de périmètre						
Autres ²			261		261	-14
31 mars 2022	2 701	8 089	-888	-1 329	8 575	763

¹ Données incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1)

² Poste comprenant la réévaluation d'engagement de rachat d'intérêts minoritaires, voir Note 3.13

Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2022	31/03/2021*
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées	-2 048	-1 504
Dotations nettes aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	2 508	2 583
Autres produits et charges calculés	3	87
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés	-248	-443
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 961	77
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt avant résultat des activités arrêtées ou cédées	2 176	799
Coût de l'endettement financier net	276	279
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	246	-116
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 698	963
Impôts versés	-219	-3
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		
Plus ou moins-values de cession liées aux activités cédées		
Variation du BFR (y compris avantages au personnel)	2 049	-767
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	4 528	192
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-2 706	-1 625
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	389	3
Acquisitions d'immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre		-68
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Autres flux liés aux opérations d'investissement	39	-55
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-2 278	-1 744
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux minoritaires		-45
Rachat d'intérêts minoritaires		
Rachats et reventes d'actions propres		
Nouveaux emprunts, contrats de location et avances conditionnées	2 731	5 096
Remboursements d'emprunts, contrats de location et avances conditionnées	-3 451	-2 545
Intérêts financiers nets versés	-276	-279
Autres flux liés aux opérations de financement		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-996	2 227
Incidence des variations des cours des devises	32	29
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 286	704
Trésorerie d'ouverture	803	99
Trésorerie de clôture	2 089	803

* Données incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1)

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1. Références de la société

En date du 14 juin 2022, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Prismaflex International pour l'exercice clos au 31 mars 2022.

Prismaflex International est une société anonyme cotée à la bourse de Paris sur Euronext Growth depuis le 12 décembre 2014 (elle était précédemment cotée sur Euronext, compartiment C) et immatriculée en France (ci-après « le groupe Prismaflex » ou « le Groupe »).

1.2. Caractéristiques de l'activité

Prismaflex International est un fabricant de panneaux publicitaires et mobiliers urbains et un imprimeur numérique grand format.

Présent commercialement dans plus de 120 pays, le Groupe est implanté industriellement en France, Espagne, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Canada, Etats-Unis et Afrique du Sud au travers de ses filiales.

1.3. Événements majeurs de l'exercice

Activité Hardware

Le chiffre d'affaires Hardware progresse de 7,6 % à périmètre constant, et représente 14,1 M€. Les ventes de panneaux LED s'élèvent à 6,7 M€. Elles sont en recul de 23,4% (à périmètre constant), malgré une nette amélioration en fin d'année sous l'effet du début de livraison de contrats de taille importante, en Allemagne par exemple.

La croissance de l'activité a été portée par le fort rebond des activités traditionnelles, notamment les panneaux d'affichage statiques, dont les ventes avaient été fortement dégradées du fait de la crise sanitaire.

Activité Print

Les ventes de l'activité s'élèvent à 34,8 M€, en progression de 40,2% par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2021, qui avait été marqué par l'épidémie de COVID-19. La division a ainsi dépassé le niveau de ventes d'avant épidémie.

La demande s'est renforcée tout au long de l'exercice en particulier sur l'impression hors Décoration Intérieure, dont le chiffre d'affaires atteint 28,1 M€ (+43,1%). Malgré une base de comparaison de plus en plus exigeante, l'activité Décoration a été également bien orientée sur l'exercice avec un chiffre d'affaires en hausse de 29,4% à 6,7 M€.

L'amélioration de la rentabilité permise par l'augmentation des ventes a cependant été atténuée au second semestre par la hausse des matières premières et des coûts de transport liés au contexte conjoncturel.

La guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact direct significatif sur les comptes consolidés du Groupe. L'exposition du Groupe aux marchés russe, biélorusse et ukrainien, tant pour les approvisionnements que pour les ventes, est en effet limitée.

1.4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

2.1. Principes d'établissement des comptes du Groupe

PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Prismaflex International a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options retenues par le Groupe.

METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire, et n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur ses comptes consolidés. Les textes d'application obligatoire au 1^{er} avril 2021 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés, à l'exception de la décision du Comité d'Interprétation des normes IFRS décrite ci-après.

PREMIERE APPLICATION DE LA DECISION DU COMITE D'INTERPRETATION DES NORMES IFRS RELATIVE AUX AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

En avril 2021, le Comité d'Interprétation des normes IFRS a rendu définitive sa décision relative à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». Celle-ci vient clarifier la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

Ce changement de méthode a été comptabilisé de manière rétrospective au 1^{er} avril 2020, en contrepartie des capitaux propres. Le tableau suivant présente les impacts de cette décision sur l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2021 publié	Impact	31/03/2021 retraité
Actifs d'impôts différés	1 380	-67	1 313
Autres actifs courants et non courants	39 692		39 692
TOTAL ACTIF	41 072	-67	41 005
Capitaux propres – part du Groupe	10 120	202	10 322
Intérêts ne donnant pas le contrôle	785		785
CAPITAUX PROPRES	10 905	202	11 107
Provisions non courantes	1 109	-269	840
Autres passifs courants et non courants	29 058		29 058
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	41 072	-67	41 005

L'état du résultat global au 31 mars 2021 intègre les impacts suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2021 publié	Impact	31/03/2021 retraité
Résultat net de la période	-1 505	4	-1 501
Effets de la réévaluation des taux d'actualisation	-113	40	-74
Effet d'impôt	28	-10	18
Autres effets	-326		-326
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-411	30	-381
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	-1 915	34	-1 882
Dont part du Groupe	-1 717		-1 683
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-198		-198

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2. Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été pris par la Direction du Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

- capitalisation des coûts de développement – Note 2.7
- dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles – Notes 2.7, 2.8 et 2.9
- dépréciation des écarts d'acquisition – Note 2.9
- dépréciation des créances douteuses et dépréciation sur stocks – Notes 2.10 et 2.12
- comptabilisation des actifs d'impôts différés – Note 2.20

2.3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers de la société Prismaflex International et de toutes ses filiales. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés sur la gestion desquelles le Groupe exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'exercice de ces sociétés. Le cas échéant, la dépréciation de ces participations est constatée sur cette même ligne du compte de résultat.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées. Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

Le Groupe ne contrôle pas de structures ad hoc non consolidées.

2.4. Conversion des comptes des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement en réserves – part du Groupe.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts d'acquisition sont traités comme des actifs de l'entité étrangère, c'est-à-dire qu'ils sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise détenue avant d'être convertis, au cours de clôture, dans la monnaie d'établissement des comptes consolidés (l'euro), lorsque celle-ci est différente.

2.5. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'acquisition (augmenté le cas échéant des prises de participations ne donnant pas le contrôle) et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires (acquisition inférieure à 100 %), le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux intérêts minoritaires (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit de ne reconnaître un écart d'acquisition que sur la quote-part effectivement acquise de l'actif net réévalué (méthode de l'écart d'acquisition partiel).

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation une fois par an, ou lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des

conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 2.9.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises avec existence d'intérêts minoritaires inclut un engagement d'achat de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette financière est reconnue au bilan consolidé à hauteur du prix d'exercice estimé de l'option de vente accordée aux minoritaires. Les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations sont également reconnues en capitaux propres.

2.6. Contrats de location

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location ou contient un contrat de location à la date d'entrée en vigueur du contrat.

Les contrats de location sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière dès la date de commencement du contrat de location. Ces contrats sont enregistrés en dettes financières au passif avec inscription à l'actif du droit d'utilisation en immobilisation corporelle.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période contractuelle exécutoire au taux d'emprunt marginal du Groupe. Celui-ci est estimé à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. Les paiements au titre des contrats de location peuvent notamment inclure des paiements fixes ou variables qui dépendent d'un taux ou indice connu au début du contrat. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine. Elle est ensuite calculée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. Le droit d'utilisation relatifs aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire, à l'exception du matériel informatique, ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges au sein du résultat opérationnel courant.

2.7. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, brevets, licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis selon le mode linéaire, sur la durée de protection légale ou sur la durée d'utilisation effective si elle est inférieure.

Les frais de développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont amortis sur des durées comprises entre 3 et 7 ans à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais, soit la période au cours de laquelle des ventes liées au projet sont attendues. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, ne sont plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine, abstraction faite de toute charge financière. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures améliorant les avantages futurs de l'actif (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de

l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

	Durée
Constructions	15 ans à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériel de bureau et informatique, de transport	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 8 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites en note 2.9 lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

2.9. Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition

TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES GOODWILL

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INDUSTRIELLES

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable sur la base des cash-flows futurs sont les suivantes pour les écarts d'acquisition les plus significatifs :

- Les flux annuels de trésorerie correspondent au plan d'affaires des sociétés concernées.
- La projection est effectuée sur une durée illimitée considérant que la société est capable de gérer un mouvement perpétuel de création d'activité
- Les hypothèses de taux de croissance annuelle et d'actualisation sont mises à jour en fonction des analyses financières des secteurs d'activité concernés.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

ACTIFS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

Le Groupe ne possède pas d'actifs correspondant à ce classement.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

PRETS ET CREANCES

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 120 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le Groupe supportant le risque de non recouvrement in fine.

ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

2.11. Participation dans les entreprises associées

La ligne " Participation dans les entreprises associées " inclut l'écart d'acquisition constaté à la date de première consolidation des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de charge d'amortissement née de la dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition et l'ajustement de juste valeur de ceux

existants figurent sur la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées ». Les participations dans les entreprises associées font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent à supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant la perte associée est enregistrée dans le résultat net des entreprises associées.

2.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du « prix moyen unitaire pondéré ».

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et une quote-part des frais indirects.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement liquides. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants

2.14. Capitaux propres

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ET INSTRUMENTS COMPOSES

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

FRAIS DE TRANSACTIONS SUR CAPITAUX PROPRES

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15. Paiement en actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les actions gratuites attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action à cette date.

2.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit

l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17. Engagements sociaux

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Le calcul des engagements de retraite, effectué selon la méthode des unités de crédit projetées et prenant en compte les charges sociales y afférentes, tient compte de la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation du personnel ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

2.18. Passifs financiers et engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

ENGAGEMENTS DE RACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

Les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels sont reconnus en dette financière. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue, et le cas échéant la dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie les capitaux propres.

2.19. Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

2.20. Impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans un délai jugé raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

2.21. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison.

2.22. Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente le compte de résultat par nature, en appliquant la recommandation du CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et charges récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.23. Résultat net par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, net d'actions auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits ou charges qui résulteraient de la conversion des actions ordinaires potentielles dilutives.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le résultat par action ou augmente la perte par action.

2.24. Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou arrêtées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif par la vente plutôt que par son utilisation, cet actif de même que les passifs correspondants sont présentés distinctement sur les lignes "actifs détenus en vue de la vente " et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" du bilan dans la mesure où ces actifs et passifs contribuent de manière significative au total du bilan consolidé. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé net des coûts liés à la vente.

Une activité cédée ou arrêtée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Le classement en « actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A CERTAINES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés au 31 mars 2022 de la société Prismaflex International SA intègrent les sociétés suivantes :

Filiales	Date d'entrée périmètre	Date de clôture	% Intérêt	Méthode de consolidation
Prismaflex Inc., (Canada)	31/03/1999	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex AB, (Suède)	01/10/2000	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex RSA (Afrique du Sud)	01/01/2001	31/03	100%	Intégration globale
PFRSA Capital (Afrique du Sud)	05/02/2019	31/03	100%	Intégration globale
PFRSA Holdings (Afrique du Sud)	05/02/2019	31/03	100%	Intégration globale
SiKune Private Equity Fund (Afrique du Sud)	05/02/2019	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Iberica (Espagne)	01/12/2000	31/03	73,4%	Intégration globale
Prismaflex USA (USA)	17/05/2001	31/03	92,37%	Intégration globale
Anthem Displays LLC (USA)	13/04/2018	31/12	26,70%	Mise en équivalence
AD Membership (USA)	13/04/2018	31/12	27,41%	Mise en équivalence
Prismaflex Middle East (Bahreïn)	27/11/2001	31/03	62,31%	Intégration globale
Prismaflex UK (Royaume-Uni)	31/03/2003	31/03	100%	Intégration globale
Prismatronic UK (Royaume-Uni)	01/10/2011	31/03	100%	Intégration globale
Distec (Allemagne)	01/04/2011	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Rus (Russie)	12/12/2014	31/12	90%	Intégration globale
Prismatronic HKG Ltd (Hong-Kong)	17/05/2018	31/12	60%	Intégration globale
FPI (France)	31/10/2018	31/12	51%	Intégration globale

3.2. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Début d'exercice	Dépréciation	Effet des variations de change	Autres	Fin d'exercice
Prismaflex AB	3 221		-31		3 190
Prismaflex USA	77		4		81
Prismaflex Iberica	991				991
Prismaflex UK	29				29
Prismatronic UK	118		1		119
Distec	331				331
FPI	1 334				1 334
Total	6 101		-25		6 076

3.3. Test de dépréciation des actifs immobilisés et des écarts d'acquisition

Conformément aux principes comptables du Groupe, les écarts d'acquisitions acquis lors des regroupements d'entreprise ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie suivantes, pour les besoins de la conduite des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie "Suède" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
- Unité génératrice de trésorerie "Espagne" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex Iberica"
- Unité génératrice de trésorerie "Allemagne" pour l'écart d'acquisition "Distec"
- Unité génératrice de trésorerie "FPI" pour l'écart d'acquisition "FPI"

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE "SUEDE"

La valeur d'utilité de l'unité "Suède" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie portent sur les différents produits développés et commercialisés (directement ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du Groupe) par la filiale suédoise, qui relèvent de l'activité Hardware. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 1% ou 2% de croissance à l'infini, suivant l'activité, pour tenir compte du fait qu'une partie des produits vendus est arrivée à une phase de maturité.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 8,5%.

Sur ces bases, aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB" n'a été identifiée.

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

Tests de sensibilité	Impact sur la dépréciation de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB" (K€)
Réduction du taux de croissance à l'infini de 0,5 point	0
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5%	0
Baisse des prévisions de CA de 10%	0

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE " ALLEMAGNE"

Compte tenu du niveau du résultat opérationnel 2022-2023 budgété par rapport à la valeur du goodwill, il n'a pas été calculé de valeur d'utilité et aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a donc été constatée.

AUTRES UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE

Pour les autres unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie préparés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite à partir du taux de croissance à l'infini. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Espagne	8,0%	1,5%
FPI	7,5%	2,0%

Sur ces bases, aucune valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie n'est inférieure à sa valeur comptable.

3.4. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Début d'exercice	Acquisitions/Amort./Pertes de valeur	Sorties	Autres	Fin d'exercice
Frais de développement	4 011	76	-2 095	34	2 027
Concession, brevets, licences	1 403	43	-345	15	1 116
Autres immobilisations incorporelles	92	67	-19	-39	101
Valeur brute	5 506	185	-2 459	11	3 243
Frais de développement	3 617	133	-2 095	-3	1 652
Concession, brevets, licences	1 232	86	-343	12	986
Autres immobilisations incorporelles	46	6	-19		34
Amortissements et dépréciations	4 895	225	-2 458	9	2 672
Frais de développement	394				376
Concession, brevets, licences	171				130
Autres immobilisations incorporelles	46				67
Valeur nette	611				571

Des frais de développement ont été activés pour 76 K€ sur l'exercice, ces frais concernent essentiellement l'activité LED. Au 31 mars 2022, une revue des immobilisations incorporelles a conduit la société à constater la sortie de certains frais immobilisés, pour un montant total de 2 459 K€. Ceux-ci, amortis en quasi-intégralité, ne sont en effet plus porteurs d'avantages économiques futurs.

3.5. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Début d'exercice	Acquisitions/Amort./Pertes de valeur	Sorties	Autres	Fin d'exercice
Terrains, aménagements	929		-259		671
Installations, agencements, constructions	7 014	1 293	-1 109	79	7 277
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 365	836	-322	326	22 205
Autres immobilisations corporelles	5 427	345	-77	76	5 770
Valeur brute	34 736	2 473	-1 767	480	35 923
Terrains, aménagements	540	29	-132		436
Installations, agencements, constructions	5 478	722	-1 109	31	5 122
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 930	1 168	-316	283	19 065
Autres immobilisations corporelles	4 801	278	-71	84	5 092
Amortissements et dépréciations	28 749	2 197	-1 627	398	29 716
Terrains, aménagements	389				234
Installations, agencements, constructions	1 536				2 155
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 435				3 140
Autres immobilisations corporelles	626				677
Valeur nette	5 987				6 206

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement du matériel d'impression et de l'outillage Hardware.

Les soldes des immobilisations corporelles comprennent le droit d'utilisation lié aux actifs en location pour les montants suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Acquisitions/Amort./Pertes de valeur	Sorties	Autres	Fin d'exercice
Terrains, aménagements	565		-259		306
Installations, agencements, constructions	6 953	1 288	-1 109	77	7 209
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 488	550		-229	12 809
Autres immobilisations corporelles	2 139	123	-52	5	2 216
Valeur brute	22 144	1 962	-1 419	-147	22 540
Terrains, aménagements	286	21	-132		176
Installations, agencements, constructions	5 375	710	-1 109	29	5 005
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 758	818		-244	10 332
Autres immobilisations corporelles	1 830	155	-45	3	1 943
Amortissements et dépréciations	17 249	1 705	-1 286	-212	17 456
Terrains, aménagements	279				130
Installations, agencements, constructions	1 578				2 204
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 730				2 477
Autres immobilisations corporelles	309				273
Valeur nette	4 895				5 084

3.6. Classement et juste valeur des actifs financiers

31 mars 2022	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers non courants (note 3.8)	425			425		425
Créances clients (note 3.10)	10 941			10 941		10 941
Autres actifs courants (note 3.11)	4 783			4 783		4 783
Trésorerie et équivalents (note 6)	4 265	4 265				4 265
Total actifs	20 413	4 265		16 148		20 413

31 mars 2021	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers non courants (note 3.8)	460			460		460
Créances clients (note 3.10)	8 502			8 502		8 502
Autres actifs courants (note 3.11)	4 337			4 337		4 337
Trésorerie et équivalents (note 6)	3 293	3 293				3 293
Total actifs	16 592	3 293		13 299		16 592

3.7. Participation dans les entreprises associées

Au 31 mars 2022, une dépréciation d'actifs relatifs à Anthem Displays a été constatée, pour un montant total de 1 725 K€. Cette perte de valeur tient compte de la révision à la baisse des prévisions de résultat sur les années futures.

3.8. Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Autre	Fin d'exercice
Contrat de tenue de marché	16					16
Autres actifs financiers	444			-50	15	409
Total net	460			-50	15	425

3.9. Stocks

En milliers d'euros	31/03/2022	31/03/2021
Valeur brute		
- Matières premières	9 521	6 902
- Produits intermédiaires et finis	2 160	1 934
Dépréciation		
- Matières premières	695	665
- Produits intermédiaires et finis	496	665
Valeur nette	10 490	7 505

Le niveau global des stocks augmente, sous l'effet cumulé de la reprise d'activité, de la hausse des coûts d'achat, d'acheminement et du stockage accru lié aux difficultés d'approvisionnement rencontrés ainsi qu'à des en-cours de production plus importants à la clôture.

3.10. Créances clients

En milliers d'euros	31/03/2022	31/03/2021
Valeur brute	11 530	9 087
Dépréciation	589	585
Valeur nette	10 941	8 502

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Les créances clients faisant l'objet d'une mobilisation à la clôture de l'exercice et ne répondant pas aux critères de décomptabilisation définis par IFRS 9 ont été reclassées en Créances clients pour un montant de 3 384 K€ au 31 mars 2022 (2 256 K€ au 31 mars 2021).

A la clôture, l'échéancier des créances clients nettes est résumé ci-après :

En milliers d'euros	Total	Non échues	Echues < 30j	Echues 30-60j	Echues 60-90j	Echues > 90j
31 mars 2022	10 941	7 343	1 661	357	150	1 429
31 mars 2021	8 502	5 330	1 424	278	191	1 278

Les créances échues depuis plus de 90 jours ont été analysées. La société considère la dépréciation constatée suffisante pour couvrir le risque de non-encaissement de ces créances anciennes.

3.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2022	31/03/2021
Fournisseurs débiteurs	1 296	704
Créances fiscales et sociales	1 324	1 653
Autres créances	1 415	1 322
Charges constatées d'avance	748	659
Total	4 782	4 337

3.12. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 1 350 740 actions entièrement libérées au 31 mars 2022.

	31/03/2022	31/03/2021
Actions ordinaires au nominal de 2 €	1 350 740	1 350 740

CONTRAT DE LIQUIDITE

Au cours de l'exercice écoulé, le contrat de liquidité de la société s'est poursuivi. Nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	14 374	10,87
Actions vendues	11 997	10,96
Montant des frais de négociation	N/A	

Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Montant des frais de négociation	N/A	

SOLDES	Nombre	Valeur cours de clôture (K€)
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	2 859	29
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO	3 288	33

Les opérations sur actions propres sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et signé avec la société ODDO.

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2021 a reconduit le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois.

3.13. Emprunts portant intérêts et endettement

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Emprunts souscrits	Emprunts remboursés	Variation nette de trésorerie	Ecart de conversion et autres variations	Fin d'exercice
Emprunts bancaires	8 018	502	-1 574		12	6 958
Dettes sur minoritaires	784				-153	631
Dettes sur contrats de location	4 617	2 221	-1 865		67	5 040
Autres dettes financières	189				-82	107
Intérêts courus	12			-12	9	9
Concours bancaires courants	2 491			-314		2 177
Total	16 112	2 723	-3 439	-326	-146	14 924

La juste valeur des passifs financiers est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

Le Groupe est engagé à racheter les 49% d'intérêts détenus par l'actionnaire minoritaire de FPI, à première demande. Au 31 mars 2022, le montant de cet engagement a été réévalué. La diminution de la dette financière correspondante, pour 153 K€, a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

3.14. Plan d'attribution gratuites d'actions

Le conseil d'administration de Prismaflex International a décidé le 7 décembre 2021 l'attribution gratuite de 12 000 actions, au profit de salariés de la société.

Ces actions ne sont effectivement attribuées qu'après une période d'acquisition expirant à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2024, sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le conseil d'administration soient respectés à ladite date d'attribution. Cette attribution est assortie d'une période d'incessibilité d'un an suivant la période d'acquisition des droits.

3.15. Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autre	Fin d'exercice	Courantes	Non courantes
Litiges et divers	204	29			7	241	98	143
Garantie	35	10	-6	-8	-7	23		23
Indemnités de départ en retraite*	700	61			-109	651		651
Autres provisions	0				31	31		31
Total	938	100	-6	-8	-78	946	98	848

* Montant à l'ouverture incluant les effets du changement de méthode d'évaluation (voir Note 2.1)

Au 31 mars 2022, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été calculée en prenant en compte un taux d'actualisation de 1,74% et un taux d'augmentation des salaires de 1,5%. Les engagements du Groupe concernent principalement la France.

3.16. Compléments d'information relatifs aux impôts différés

Le tableau suivant présente la répartition des actifs et passifs d'impôt différé :

En milliers d'euros	Début d'exercice	Produit/ (charge) d'impôt différé	Autres éléments du résultat global	Autres variations	Fin d'exercice
Dettes envers le personnel	175	15	-27		163
Immobilisations incorporelles	-32	-5			-37
Autres différences temporelles	-232	-22		-3	-257
Reports déficitaires	1 263	-17		16	1 262
Total	1 172	-28	-27	13	1 133
dont impôts différés actifs	1 313				1 247
dont impôts différés passifs	-141				-114

* Montant à l'ouverture incluant les effets du changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (voir Note 2.1)

Les impôts différés actifs calculés sur les déficits reportables concernent la société mère Prismaflex International, Prismaflex RSA et Prismaflex UK et ont été déterminés en fonction des perspectives de résultat à venir et des évolutions de taux d'imposition votées dans chaque pays.

3.17. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs du Groupe s'analysent comme suit :

	31/03/2022	31/03/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 692	6 750

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 60 jours.

3.18. Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31/03/2022	31/03/2021
Clients créditeurs	5 950	1 319
Dettes fiscales et sociales	3 999	3 739
Autres dettes	423	365
Produits constatés d'avance	586	512
Total	10 958	5 935

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des acomptes reçus sur commandes.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.19. Charges de personnel

L'effectif du Groupe au 31 mars 2022 s'élève à 343 personnes, dont 55 cadres.

Il se ventile comme suit par zones géographiques : France : 201 ; Amérique du Nord : 33 ; Royaume-Uni : 24 ; Espagne : 22 ; Allemagne : 12 ; Afrique du Sud : 47 et autres pays : 4.

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	31/03/2022	31/03/2021
Salaires et traitements	10 250	8 782
Charges salariales et patronales	2 767	2 413
Total Charges de personnel	13 018	11 194

Au 31 mars 2022, elles comprenaient une charge de 12 K€ relative aux attributions gratuites d'actions (voir Note 3.14).

3.20. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D comptabilisés au compte de résultat et non activés car ne correspondant pas aux critères d'activation s'élèvent à 155 K€ (contre 118 K€ l'exercice précédent). 76 K€ de charges de recherche & développement ont été capitalisées durant l'exercice (contre 193 K€ au 31 mars 2021).

3.21. Autres produits et charges opérationnels

Au 31 mars 2022, ce poste inclut :

- 248 k€ de plus-value sur cession d'un terrain ;
- Un produit de 82 K€ correspondant à une nouvelle réévaluation du complément de prix à payer concernant FPI ;
- Et 77 k€ de charge reconnue par Prismaflex AB, dans le cadre de la reprise de l'activité Trivision d'Anthem Displays.

Au 31 mars 2021, ce poste comprenait essentiellement :

- Des charges liées à un litige en propriété intellectuelle aux Etats-Unis, pour un total de 106 K€. Ce litige avait pris fin au cours de l'exercice ;
- Un produit de 141 K€ correspondant à la réévaluation du complément de prix à payer, dans le cadre de l'acquisition de FPI ;
- Ainsi que le produit de cession des titres de participation d'Anthem Displays, de 451 K€.

3.22. Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

	31/03/2022	31/03/2021
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	2	1
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	-276	-282
Coût de l'endettement financier net	275	-281

Les gains et pertes de change sont essentiellement liés aux fluctuations de la SEK et du USD.

3.23. Impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE LA CHARGE ENTRE IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS COURANTS :

	31/03/2022	31/03/2021
Impôts courants	219	112
Impôts différés	26	-228
Total	246	-116

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT REELLE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

	31/03/2022	31/03/2021
Résultat avant impôt, perte de valeur du GW, et résultat des activités arrêtées ou cédées et quote-part des sociétés MEE	159	-1 544
Taux d'imposition du Groupe	25,0%	28,0%
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	40	-432
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
<i>Activation de déficits antérieurs non reconnus en N-1</i>		
<i>Impôt différé sur déficits non reconnus</i>	269	275
<i>Utilisation de déficits antérieurs sur les résultats de l'année</i>	-73	
<i>Annulation d'impôts différés</i>		
<i>Effets des variations de taux</i>	13	
<i>Effets des différences de taux entre pays</i>	32	74
<i>Différences permanentes (dont impact dépréciation écarts d'acquisition)</i>	-39	-39
<i>Divers</i>	3	6
Charge réelle d'impôt	246	-116
Taux effectif d'impôt	154,7%	7,5%

3.24. Amortissements et pertes de valeurs

La ligne « Dotation aux amortissements & provisions » du compte de résultat inclut :

- 2 422 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations ;
- 134 K€ de reprises nettes de dépréciation sur actif circulant ;
- 86 K€ de dotations nettes de provisions.

3.25. Résultat par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action a été déterminé à partir des éléments suivants :

	31/03/2022	31/03/2021
Nombre d'actions composant le capital	1 350 740	1 350 740
Dilution liée aux options & BSPCE attribués et non exercés		0
Dilution liée à l'attribution d'actions gratuites (attribution encore non effective)	12 000	0
Nombre d'actions composant le capital dilué	1 362 740	1 350 740

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET CHANGEMENT DANS LES PARTICIPATIONS

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, il n'y a eu aucune opération de regroupement d'entreprises.

Pour rappel, Anthem Displays, auparavant intégrée globalement, est consolidée par mise en équivalence depuis le 24 décembre 2020. L'état ci-après présente les principaux postes du compte de résultat consolidé, incluant les comptes au 31 mars 2021 pro forma du Groupe, si Anthem Displays avait été mise en équivalence à partir du 1^{er} avril 2020.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2022	31/03/2021
Chiffre d'affaires	48 924	37 931
Résultat opérationnel courant	126	-1 111
Autres produits et charges opérationnels	268	59
Perte de valeur du goodwill		
Résultat opérationnel	395	-1 052
Résultat financier	-236	-322
Résultat avant impôts	159	-1 373
Charge d'impôt	-246	76
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-1 961	-244
RESULTAT NET	-2 048	-1 542
Intérêts ne donnant pas le contrôle	19	91
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-2 067	-1 632

Ci-après les principaux postes du tableau de flux de trésorerie pro forma, de même si Anthem Displays avait été mise en équivalence à compter du 1^{er} avril 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2022	31/03/2021
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées	-2 048	-1 542
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt avant résultat des activités arrêtées ou cédées	2 176	1 127
Coût de l'endettement financier net	276	272
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	246	-76
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 698	1 322
Impôts versés	-219	-3
Variation du BFR (y compris avantages au personnel)	2 049	-663
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	4 528	655
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-2 278	-1 558
Nouveaux emprunts, contrats de location et avances conditionnées	2 731	4 967
Remboursements d'emprunts, contrats de location et avances conditionnées	-3 451	-2 545
Autres flux liés aux opérations de financement	-276	-317
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-996	2 105
Incidence des variations des cours des devises	32	58
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 286	1 261
Trésorerie d'ouverture	803	-459
Trésorerie de clôture	2 089	803

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1. Informations sur les parties liées

	Charges		Produits		Créances		Passifs	
	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2021
Financière JPN Fixations Dirigeants du Groupe Sociétés associées Autres	618	581	4	4	357	347	121	105
Total	618	581	4	4	357	347	121	105

La société Financière JPN Fixations détient 26,0% du capital social de Prismaflex International et 34,7% des droits de vote au 31 mars 2022.

La société Financière JPN Fixations s'est portée caution à hauteur de 51 K€ pour sa filiale Prismaflex International.

Prismaflex International et ses filiales et la société Financière JPN Fixations sont liées par une convention de prestation de services, couvrant essentiellement des missions en matière stratégique, financière et technique.

5.2. Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Prismaflex International.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

	31/03/2022	31/03/2021
Avantages à court terme	638	612
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	638	612
Soldes actifs et passifs entre le Groupe et les dirigeants		

Le personnel dirigeant ne bénéficie pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques.

Des dirigeants ont également bénéficié du plan d'attribution d'actions gratuites selon les modalités décrites au paragraphe 3.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR), incluant les variations suivantes :

	31/03/2022	31/03/2021
Stocks	2 914	-35
Clients et comptes rattachés	2 298	-448
Autres actifs courants	684	-259
<i>dont acomptes versés</i>	592	642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-2 988	673
Autres passifs courants	-4 957	-698
<i>dont acomptes reçus</i>	-4 629	-1 942
Variation du BFR	-2 049	-767

Composantes de la trésorerie nette analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

	31/03/2022	31/03/2021
Autres valeurs mobilières		0
Disponibilités	4 265	3 293
<i>Soit trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	4 265	3 293
Concours bancaires	2 177	2 491
<i>Soit dettes financières court terme</i>	2 177	2 491
Trésorerie nette	2 089	803

Le Groupe ne détient pas de trésorerie non disponible.

A la clôture, les lignes de trésorerie sont utilisées à hauteur de 2 121 K€ sur un total de lignes de crédit disponibles de 5 766 K€.

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- Print ;
- Hardware.

Le Groupe comprend également des activités liées à la direction du Groupe regroupées dans le secteur « Frais de siège ».

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel.

7.1. Définition de la segmentation sectorielle par secteurs d'activité

ACTIVITE PRINT

L'activité Print comprend l'ensemble des opérations de production et de commercialisation de supports imprimés à des fins publicitaires, de promotion sur lieux de vente ou de décoration. Cette activité comprend également les ventes de substrats, d'encres et autres consommables d'impression, ainsi que des services de préparation d'affiches.

ACTIVITE HARDWARE

L'activité Hardware couvre l'ensemble des ventes de panneaux d'affichage ou de systèmes fixes permettant la mise en œuvre d'images ou de messages publicitaires. La gamme développée par Prismaflex comprend des cadres pouvant recevoir un message unique (cadres classiques, cadres statiques rétro-éclairés) ainsi que des cadres dynamiques pouvant montrer plusieurs messages (panneaux Trivision, panneaux déroulants, panneaux LED). Cette activité inclut les activités de mobilier urbain, de fourniture de pièces détachées, d'installation et de maintenance et autres prestations de services.

OPERATION ENTRE LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES

Les secteurs d'activités sont complémentaires mais distincts en termes de processus industriels et de commercialisation. Le cas échéant, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions concurrentielles normales avec un tiers.

FRAIS DE SIEGE

Il s'agit principalement des opérations liées à l'encadrement et à la gestion du Groupe ainsi que des fonctions de recherche et développement. Les frais de siège sont affectés à chaque secteur d'activité au prorata de leur contribution opérationnelle.

7.2. Données chiffrées par secteur

L'information sectorielle par secteur d'activité au 31 mars 2022 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Print	Hardware	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	34 845	14 076		48 924
Résultat opérationnel	1 868	-595	-880	395

En milliers d'euros	Print	Hardware	Total
Actifs sectoriels	21 603	15 661	37 264
Autres actifs non courants			1 876
Autres actifs courants			6 845
Total Actifs			45 986
Investissements corporels & incorporels (hors cessions)	2 275	269	2 544
Investissements corporels & incorporels non affectés			112

L'information sectorielle par secteur d'activité au 31 mars 2021 se décomposait comme suit :

En milliers d'euros	Print	Hardware	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	24 851	14 844		39 695
Résultat opérationnel	1 148	-1 388	-974	-1 214

En milliers d'euros	Print	Hardware	Total
Actifs sectoriels	16 447	13 997	30 442
Autres actifs non courants			4 800
Autres actifs courants			5 832
Total Actifs			41 072
Investissements corporels & incorporels (hors cessions)	510	1 403	1 912
Investissements corporels & incorporels non affectés			14

7.3. Information par zone géographique

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2022 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	23 523	8 325	3 155	3 063	5 986	4 865	48 924
Actifs non courants (1)	6 327	2 666	608	1 489	847	379	12 317

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (3 190 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2021 se décomposait comme suit :

En milliers d'euros	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	17 298	6 039	1 700	1 864	7 608	5 185	36 695
Actifs non courants (1)	6 552	1 058	620	1 722	4 141	122	14 215

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (3 220 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

8. GESTION DES RISQUES

Du fait de son activité et de son développement, le Groupe est exposé aux risques de marché. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marché par une politique de gestion adaptée et par le cas échéant des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marché sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

8.1. Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET FINANCEMENT

Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie à hauteur de 5 766 K€ au 31 mars 2022 adossées ou non aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie supérieures au minimum de 20% environ à ses besoins prévisionnels.

Au 31 mars 2022, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 10 658 K€ dont :

- 5 655 K€ de crédits moyen terme en France souscrits soit auprès de banques françaises privées, soit auprès de BPI,
- 955 K€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne,
- 5 040 K€ sont des dettes sur contrat de location, dont 1 956 K€ correspondant à l'application de la norme IFRS 16,
- 631 K€ d'engagement d'achat d'intérêts minoritaires,
- 2 089 K€ de trésorerie nette positive.

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les emprunts du Groupe sont essentiellement à taux fixes. Les contrats de location conclus sont majoritairement à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a pas mis en place d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

8.2. Risques de change

Par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 73 % des ventes externes du Groupe (contre 77% au 31 mars 2021).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunts peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année le Royaume-Uni, l'Afrique du sud, et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme le Rand sud-africain ou le Dollar canadien ont eu une incidence négative sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé.

8.3. Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 5 000 €. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables apparaît bien contrôlée. Pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Engagement en matière d'endettement

Le fonds de commerce de Prismaflex International a été nanti en garantie d'emprunts dont le solde au 31 mars 2022 est de 123 K€.

9.2. Autres engagements hors bilan et passifs éventuels

Dans certaines filiales (où Prismaflex International ne détient pas 100% du capital) il existe des « shareholder Agreements » avec des engagements sur option d'achat ou de vente des intérêts minoritaires qui peuvent en fonction être ou ne pas être exercés.

Prismaflex International s'est porté garant pour le compte de certains clients, pour un montant total de 93 K€ au profit d'établissements bancaires.

Des garanties bancaires ont été émises par des établissements bancaires pour un montant total de 2 248 K€, principalement dans le cadre d'accords commerciaux. Prismaflex International a donné 1 750 k€ de garanties au profit d'établissements bancaires, pour le compte de ses filiales.

A la connaissance du Groupe, il n'a été omis aucun engagement hors bilan significatif ni aucun passif éventuel au regard des normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	ERNST & YOUNG et Autres	CAP OFFICE
Certification des comptes individuels et consolidés	48	19
Prismaflex International	43	19
Filiales intégrées globalement	6	
Services autres que la certification des comptes	22	9
Prismaflex International	22	9
Filiales intégrées globalement		
Total honoraires des commissaires aux comptes	70	29

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Prismaflex International relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société apprécie à chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation et constate, le cas échéant, des dépréciations et si nécessaire des provisions pour risques et charges comme cela est décrit dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 22 juillet 2022

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE
Christophe Reymond



ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean



COMPTES SOCIAUX DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL AU 31 MARS 2022

(en euros)

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Dépréciation	Montant net	Exercice Précédent
Frais de recherche et développement	1 234 571	1 007 013	227 558	278 820
Concessions, brevets et marques	696 478	591 392	105 086	140 712
Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
Réserves indisponibles				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	21 046		21 046	44 816
Acomptes et avances				
Terrains et aménagements	441 319	260 942	180 376	309 883
Constructions	56 762	16 088	40 674	47 229
Installations techniques	1 763 416	1 535 054	228 363	239 511
Autres immobilisations corporelles	1 439 060	1 198 388	240 672	194 280
Immobilisations corporelles en cours	27 760		27 760	27 627
Avances et acomptes				
Titres de participation	35 989 650	26 410 047	9 579 603	12 161 483
Créances sur participations	279 755	124 000	155 755	129 897
Autres titres immobilisés	330		330	330
Prêts				
Autres immobilisations financières	547 268	79 057	468 211	437 557
ACTIF IMMOBILISE	42 499 415	31 221 981	11 277 434	14 014 146
Matières premières	6 632 708	632 703	6 000 005	4 427 065
En cours de biens				
En cours de services				
Produits intermédiaires et finis	1 907 813	478 715	1 429 098	1 090 500
Marchandises				
Avances, acomptes sur commandes	631 142		631 142	608 199
Clients	3 952 108	477 285	3 474 822	3 165 453
Autres créances	5 296 007	612 080	4 683 927	3 328 690
Capital, appel, non versé				
Actions propres				
Autres valeurs mobilières				
Disponibilités	1 482 314		1 482 314	1 199 181
Charges constatées d'avance	554 037		554 037	371 861
ACTIF CIRCULANT	20 456 130	2 200 783	18 255 346	14 190 948
Charges à répartir				
Primes remboursement obligations				
Ecart de conversion actif	123 126		123 126	162 729
TOTAL GENERAL	63 078 671	33 422 764	29 655 906	28 367 824

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	2 701 480	2 701 480
Prime d'émission	13 631 915	13 631 915
Réserve légale	263 120	263 120
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 103 097	-5 073 140
Résultat	-2 915 574	-1 029 958
Subventions d'investissement	221 009	
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 798 852	10 493 417
Provisions pour risques	158 179	188 170
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	158 179	188 170
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. crédit	5 756 396	6 653 802
Emprunts et dettes financières diverses	1 998 766	1 972 775
Avances, acomptes reçus sur commandes	2 797 136	601 987
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 823 577	5 256 280
Dettes fiscales et sociales	2 613 393	2 514 921
Dettes sur immobilisations	154 946	252 186
Autres dettes	110 235	92 510
Produits constatés d'avance	382 693	278 788
DETTES	21 637 141	17 623 249
Ecart de conversion passif	61 734	62 988
TOTAL GENERAL	29 655 906	28 367 824

COMPTE DE RESULTAT 1^{ère} partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Ventes de marchandises	70 411	44 199
Production vendue de biens	27 407 509	25 324 322
Production vendue de services	2 930 545	2 080 483
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	30 408 464	27 449 004
Production stockée	188 054	460 840
Production immobilisée	113 926	218 692
Subventions d'exploitation		
Reprises amortis., provisions, transfert	739 120	1 151 391
Autres produits	513 287	408 158
PRODUITS D'EXPLOITATION	31 962 851	29 688 085
Achats de marchandises	965 515	792 895
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières	13 386 920	11 994 446
Variation de stocks matières premières	-1 597 748	619 364
Autres achats et charges externes	11 068 845	8 971 412
Impôts, taxes et versements assimilés	260 116	346 566
Salaires et traitements	5 261 365	4 492 921
Charges sociales	1 862 356	1 571 638
Dotations amortissements immobilisations	440 456	467 217
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	194 458	549 954
Dotations provisions risques et charges	12 556	
Autres charges	545 884	348 437
CHARGES D'EXPLOITATION	32 400 724	30 154 849
RESULTAT D'EXPLOITATION	-437 873	-466 765
Produits financiers de participation	53 850	71 628
Produits des autres valeurs mobilières	390	
Autres intérêts et produits assimilés	16 951	7 911
Reprises provisions, transferts charges	115 779	216 573
Différences positives de change	1 506	12 507
Produits nets/cessions valeurs mobilières		
PRODUITS FINANCIERS	188 475	308 620
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 904 471	643 100
Intérêts et charges assimilées	130 742	147 635
Différences négatives de change	4 438	20 198
Charges nettes/cessions valeurs mobilières		
CHARGES FINANCIERES	3 039 652	810 933
RESULTAT FINANCIER	-2 851 177	-502 314
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-3 289 049	-969 078

COMPTE DE RESULTAT 2^{ème} partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	463 840	909 037
Autres opérations de capital	38 991	
Reprises provisions, transferts charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	502 831	909 037
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	206 969	1 059 280
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	206 969	1 059 315
RESULTAT EXCEPTIONNEL	295 862	-150 278
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-77 613	-89 398
RESULTAT	-2 915 574	-1 029 958

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société Prismaflex International est une société anonyme, cotée à la bourse de Paris sur Euronext Growth depuis le 12 décembre 2014. Elle est immatriculée en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'activité Print est marqué par une nette progression (+30,1%), du fait de l'amélioration du contexte sanitaire. Les ventes de l'année passée avaient en effet été fortement dégradées, résultant de la baisse significative des commandes clients notamment pour les secteurs les plus touchés par les conséquences de l'épidémie tels l'affichage, le retail ou l'événementiel.

Les ventes de l'activité Hardware reculent de 16,3%. Contrairement à l'exercice précédent, moins de commandes importantes de panneaux LED ont en effet été livrées sur l'exercice, néanmoins le carnet de commandes à la fin de l'exercice est en nette progression.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) modifié par le règlement 2020-05 du 24 juillet 2020.

Sauf indication contraire, les montants indiqués dans cette note annexe sont exprimés en milliers d'euros.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur une durée de 18 à 20 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

Les frais de recherche et développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts internes et externes de réalisation, et sont amortis par tiers à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, n'étaient plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- matériel et outillage : 5 et 8 ans
- installations et agencements : 8 ans
- matériel de bureau : 4 et 5 ans
- mobilier : 5 et 8 ans

2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la valeur d'utilité appréciée filiale par filiale. La valeur d'utilité est estimée soit à partir de la situation nette de la filiale, soit selon la méthode des flux nets de trésorerie actualisés.

En cas de situation nette négative et sans perspective de reprise d'activité à court ou moyen terme, une dépréciation sur titres de participation est constatée. Il est ensuite constaté prioritairement une dépréciation sur les créances rattachées à des participations, puis sur les comptes courants, et enfin si nécessaire, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur de la différence entre la situation nette négative et les dépréciations sur créances préalablement constatées.

2.4 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du "Prix moyen unitaire pondéré". Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et indirectes. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

2.5 Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une appréciation de leur recouvrabilité au cas par cas. Une dépréciation est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

2.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au sein des capitaux propres et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

2.7 Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont destinées à accompagner la société dans l'aboutissement de ses projets de développement. Aucune nouvelle avance n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges, nettement précis quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables mais dont la réalisation est incertaine, entraînent la constitution de provisions.

2.9 Pertes et gains de change – Dettes et créances libellées en devises

Les pertes et gains de change sur les activités d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation tandis que les pertes et gains de change sur les opérations de nature financière sont comptabilisés en résultat financier.

Les dettes et créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes d'actif et de passif sont évaluées au cours de clôture, l'écart de conversion en résultant étant comptabilisé dans une rubrique spécifique.

Les pertes latentes font l'objet, le cas échéant, d'une provision. Les écarts de conversion (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon leur origine.

2.10 Frais d'émission des titres

Conformément à l'avis CNC du 16 janvier 2001, les frais d'émission de titres sont comptabilisés nets d'impôts en diminution de la prime d'émission.

2.11 Frais d'émission d'emprunts

Ces frais sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont engagés.

2.12 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est composé de produits et charges dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise mais directement liée à un événement majeur ou inhabituel.

3. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

3.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

	Début de l'exercice	Augmentation	Virements de poste à poste	Diminution	Fin de l'exercice
Frais de recherche et développement	3 216	76	38	-2 095	1 235
Concessions, brevets, licences	1 007	32	2	-345	696
Autre immobilisations incorporelles	2				2
Immobilisations en-cours	45	16	-39		21
Total valeurs brutes	4 270	124	0	-2 440	1 954
Amortissements frais de recherche et développement	2 937	165		-2 095	1 007
Amortissements concessions, brevets, licences	867	68		-343	591
Total amortissements/dépréciations	3 804	233	0	-2 438	1 598
Total valeurs nettes	466				356

Au 31 mars 2022, une revue des immobilisations incorporelles a conduit la société à constater la sortie de certains frais immobilisés, pour un montant total de 2 440 K€. Ceux-ci, amortis en quasi-intégralité, ne sont en effet plus porteurs d'avantages économiques futurs.

3.2 Immobilisations corporelles et amortissements

	Début de l'exercice	Augmentation	Virements de poste à poste	Diminution	Fin de l'exercice
Terrains	257			-123	134
Agencements des constructions	360	4			364
Installations techniques, installations techniques, matériel et outillage	1 918	91	14	-259	1 763
Autres immobilisations corporelles	1 318	121			1 439
Immobilisation en cours	28	14	-14	0	28
Avances et acomptes	0				0
Total valeurs brutes	3 880	230	0	-381	3 728
Amortissements agencements des constructions	259	18			277
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	1 678	115		-258	1 535
Amortissements autres immobilisations	1 124	75			1 198
Total amortissements/dépréciations	3 061	207	0	-258	3 010
Total valeurs nettes	819				718

3.3 Immobilisations financières

	Début de l'exercice	Augmentation	Virements de poste à poste	Diminution	Fin de l'exercice
Titres de participation	36 072			-82	35 990
Créances rattachées à des participations	254	35		-10	280
Dépôts et cautionnements	352	61		-18	396
Autres immobilisations financières	151				151
Total valeurs brutes	36 829	97	0	-109	36 817
Dépréciation titres de participation	23 910	2 500		0	26 410
Dépréciation créances rattachées à des participations	124				124
Dépréciation des immobilisations financières	66	13			79
Total amortissements/dépréciations	24 100	2 513	0	0	26 613
Total valeurs nettes	12 729				10 204

Les créances commerciales sur les filiales faisant l'objet de conditions de règlement supérieures aux conditions normales et portant intérêts sont classées dans la rubrique "Créances rattachées à des participations".

Les "Autres immobilisations financières" sont constituées par le contrat de tenue de marché ainsi que des actions auto détenues.

Au 31 mars 2022, une dépréciation des titres de participation de Prismaflex USA a été comptabilisée, pour 2 500 K€.

3.4 Stocks

	Exercice	Exercice précédent
Matières premières	6 632	5 035
Produits intermédiaires et finis	1 908	1 718
Dépréciation matières premières	-632	-608
Dépréciation produits intermédiaires et finis	-479	-629
Total	7 429	5 518

3.5 Créances clients

	Exercice	Exercice précédent
Créances clients et comptes rattachés	3 597	3 491
Clients douteux ou litigieux	355	360
Dépréciation créances clients	-477	-686
Total	3 475	3 165

Dans le cadre du contrat d'affacturage, des créances au 31 mars 2022 ont été cédées à la société d'affacturage afin d'être financées pour un montant de 3 161 K€.

Au 31 mars 2022, une reprise de dépréciation des créances vis-à-vis de la filiale au Royaume-Uni a été constatée pour 219 K€, l'ensemble des créances correspondantes étant désormais présenté en compte courant, en « Autres créances ».

3.6 Autres créances

	Exercice	Exercice précédent
Comptes courants sociétés liées	2 220	1 591
Créances fiscales	983	684
Comptes de compensation, d'ajustement et réserves sur contrat d'affacturage	1 705	986
Autres créances	384	370
Dépréciation comptes courant filiales	-606	-296
Autres dépréciations	-6	-6
Total	4 680	3 329

Au 31 mars 2022, l'ensemble des créances clients vis-à-vis de Prismaflex UK ont été reclassées en Compte courant, ainsi que les dépréciations correspondantes.

3.7 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an, à la date de clôture de l'exercice, à l'exception :

- D'autres immobilisations financières pour 275 K€.
- De créances sur l'Etat (CIR/CICE) pour 174 K€.

3.8 Capital social et prime d'émission

Le capital social est à la clôture de l'exercice composé de 1 350 740 actions au nominal de 2 euros, entièrement libérées.

3.9 Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'assemblée générale du 30 septembre 2021 a décidé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2021, de 1 029 958 € en intégralité en report à nouveau.

3.10 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 756	1 584	4 012	160
Fournisseurs et comptes rattachés	7 824	7 824		
Dettes fiscales et sociales	2 613	2 398	215	
Dettes sur immobilisations	155	103	52	
Groupe et associés	1 999	1 999		
Autres dettes	110	110		
Produits constatés d'avances	383	383		
Avances et acomptes reçus	2 797	2 797		
Total	21 637	17 197	4 280	160

Détail des variations des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits :

- Emprunts souscrits en cours d'exercice : 400 K€
- Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 381 K€

3.11 Provisions pour risques et charges

	Début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de l'exercice
Litiges	66				66
Garanties données aux clients	8		-8		0
Pertes de change	115	92	-115		92
Total	188	92	-122	0	158

3.12 Charges à payer et produits à recevoir

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 169
Dettes fiscales et sociales	1 127
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	107
Total charges à payer	2 412

	Montant
Créances clients	171
Autres créances	528
Total produits à recevoir	699

3.13 Actions propres

Au 31 mars 2022, la société détient 2 859 actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché pour une valeur de réalisation de 39 K€. Les mouvements ont été les suivants depuis le 1^{er} avril 2021 :

Nombre d'actions propres au 1 ^{er} avril 2021	482
Achats	14 374
Ventes	11 997
Nombre d'actions propres au 31 mars 2022	2 859

Au 31 mars 2022, la société détenait également 3 288 actions propres hors contrat de liquidité soit 0,24% du capital. Les opérations sur ces actions ont été réalisées par la société ODDO dans le cadre d'un mandat de gestion, datant du 8 octobre 2013 et de son avenant daté du 22 novembre 2013.

La valeur nette comptable au 31 mars 2022 de ces actions était de 43 K€, pour une valeur de réalisation de 33 K€. Les mouvements ont été les suivants depuis le 1^{er} avril 2021 :

Nombre d'actions propres au 1 ^{er} avril 2021	3 288
Achats	0
Ventes	0
Nombre d'actions propres au 31 mars 2022	3 288

3.14 Engagements financiers

	Exercice	Exercice précédent
Nantissement du fonds de commerce	123	455
Garantie de première demande aux filiales	1 750	0
Crédit documentaire import	60	0
Nantissement de titres	458	632
Garantie contrat client	93	124
Cautions de garantie	0	291
Cessions de créances	189	457
Total engagements donnés	2 674	1 959

	Exercice	Exercice précédent
Cautions Maison mère	51	154
Garantie bancaire reçue	1 498	0
Prêts garantis par l'Etat	2 160	1 800
Total engagements reçus	2 211	1 954

Dans certaines filiales (où Prismaflex International ne détient pas 100% du capital) il existe des « shareholder Agreement » avec des engagements sur option d'achat ou de vente des intérêts minoritaires qui peuvent en fonction être ou ne pas être exercés.

3.15 Engagements de retraite et autres engagements à caractère social

Au 31 mars 2022, le montant des engagements contractés par l'entreprise et liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 651 K€. Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes (en application de la convention collective de la Plasturgie) :

- Augmentation annuelle des salaires : 1,5%
- Taux d'actualisation : 1,74%
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Conformément aux options proposées par le plan comptable général, ces engagements ne font pas l'objet d'une provision.

3.16 Opérations de crédit-bail

Postes intéressés du bilan	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements	
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées
Constructions	1 400	164	1 193	70	537
Installations techniques, matériel et outillage	3 855	737	2 114	661	2 192
Total	5 255	901	3 307	731	2 729

Postes intéressés du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Constructions	171	331	0	502	0
Installations techniques, matériel et outillage	719	1 108	0	1 827	36
Total	890	1 439	0	2 329	36

3.17 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 30 408 K€ contre 27 449 K€ l'an passé. Il s'agit de ventes de biens fabriqués par l'entreprise à hauteur de 27 408 K€, de ventes de marchandises à hauteur de 70 K€ et de ventes de prestations de services à hauteur de 2 931 K€. Le chiffre d'affaires effectué à l'export s'élève à 9 356 K€, soit 31% du chiffre d'affaires.

3.18 Transferts de charges

	Montant
Divers	124
Refacturation de frais de formation	76
Remboursement assurances	3
Total	203

3.19 Ventilation des dotations/reprises de provisions et de dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Résultat d'exploitation				
Dépréciations sur stocks – Note 3.4	1 237	178	-304	1 111
Dépréciations clients – Note 3.5	686	16	-225	477
Dépréciation autres créances – Note 3.6	6			6
Provisions – Note 3.11	74		-8	66
Résultat financier				
Dépréciation immobilisations financières – Note 3.3	24 100	2 513		26 613
Dépréciation autres créances – Note 3.6	295	310		606
Provisions – Note 3.11	115	92	-115	92
Total		3 110	-652	

3.20 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend la plus-value sur cession d'un terrain pour 256 K€.

3.21 Situation fiscale latente

Impôts payés d'avance	Assiette	Taux	Impôt
C3S	19	25%	5
Ecart de conversion	62	25%	16
Total	81		20

Les déficits ordinaires restant à reporter au 31 mars 2022 s'élèvent à 13 577 K€.

3.22 Ventilation de l'impôt des sociétés par nature de résultat

	Résultat avant impôts	Impôt	
		Théorique	Dû
Exploitation	-438	110	
Financier	-2 851	12	
Exceptionnel	296	-78	
Crédit d'impôt	78	78	78
Total	-2 916	122	78

Un produit de 78 K€ a été constaté sur l'exercice relatif au crédit d'impôt recherche portant sur l'année 2020.

3.23 Effectif

L'effectif au 31 mars 2022 est de 171 personnes dont 40 cadres.

3.24 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de Prismaflex International sur l'exercice s'élèvent à 396 K€.

3.25 Plan d'attribution gratuites d'actions

Le conseil d'administration de Prismaflex International a décidé le 7 décembre 2021 l'attribution gratuite de 12 000 actions, au profit de salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Ces actions ne sont effectivement attribuées qu'après une période d'acquisition expirant à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2024, sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le conseil d'administration soient respectés à ladite date d'attribution. Cette attribution est assortie d'une période d'incessibilité d'un an suivant la période d'acquisition des droits.

3.26 Identité de la société consolidante

La société Prismaflex International est la société mère consolidante du groupe Prismaflex.

3.27 Evénements post-clôture

Il n'y a aucun événement post-clôture.

3.28 Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale (en milliers)	% de détention	Capital (devise)	Capitaux propres autres que le capital (devise)	Valeur brute comptable des titres détenus (euro)	Valeur nette comptable des titres détenus (euro)	Cautions et avals donnés par la société (euro)	Prêts et avances consentis (euro)	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos (devise)	Résultat du dernier exercice clos (devise)	Dividendes perçus (euro)
Prismaflex Inc. (Canada) CAD	100%	3 908	-2 043	3 359	3 359			9 502	353	
Prismaflex AB (Suède) SEK	100%	3 550	4 130	25 916	2 482			9 257	617	
PF RSA holding (Afrique du Sud) ZAR	100%	200	3 130	110	110			0	0	
Prismaflex IBERICA (Espagne) EUR	73,40%	60	398	1 356	1 356			3 416	157	
Prismaflex USA (Etats-Unis) USD	92,37%	4 231	159	3 521	1 021		42	47	-17	
Prismaflex UK (Grande-Bretagne) GBP	100%	300	-661	410	0			2 794	-296	
Prismaflex Middle East (Bahrain) BHD	62,31%	26	-31	49	0			0	0	
Distec (Allemagne) EUR	100%	50	581	511	511			1 848	246	
Prismatronic Hong-Kong Ltd (Hong Kong) HKG	60%	10	0	1	1			0	0	
Prismaflex RUS (Russie) RUB	90%	1 400	-25 939	17	0		124	1 376	-1 318	
FPI (France) EUR	51%	250	446	740	740			2 710	254	31

INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

Le Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise étant facultatif sur Euronext Growth, nous avons décidé de vous présenter toutefois les points significatifs qu'il nous apparaît intéressant de porter à votre connaissance pour une compréhension des enjeux et des mesures mises en œuvre par l'entreprise sur ce sujet.

La présente information a été établie au vu des documents mis à jour au sein du Groupe traduisant, directement ou indirectement, le fonctionnement des organes sociaux (notes de procédures, procès-verbaux, échanges de courriers électroniques, documents et tableaux de synthèse...), ainsi que les informations notamment recueillies à l'occasion des séances du Conseil d'administration. D'une manière générale, la Société a poursuivi, au titre de l'exercice écoulé, ses efforts pour améliorer sa communication, tant à l'égard de ses organes sociaux (et spécialement le Conseil d'administration) que de ses actionnaires et des marchés.

I - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Aussi, notre société a développé des procédures de contrôle interne en vue, plus particulièrement, de :

- de donner aux actionnaires et aux tiers une présentation sincère et fiable de l'activité, des résultats et de l'évolution du groupe Prismaflex International,
- de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ses risques soient totalement éliminés.

En application des recommandations de l'AMF, le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

I.1 Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Prismaflex International est implanté par l'intermédiaire de notre société et de ses filiales en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Afrique du Sud, au Canada, aux USA, en Suède et en Russie. Chacune des structures opérationnelles est dotée des services suivants : Ventes, Production, Administration Comptable. Les fonctions de Recherche et Développement sont réalisées en France et aux USA principalement, les fonctions Marketing et Finance du groupe sont localisées au siège social français de la Société.

La gestion du Groupe et le contrôle des filiales dans lesquelles la société est majoritaire s'effectuent de manière centralisée ou décentralisée avec des outils de contrôle mis en place localement et par la société mère.

Compte tenu de la taille de la société, les différentes procédures en place sont formalisées sous forme de notes internes. Elles reposent principalement sur la production mensuelle d'un reporting package et la revue des éléments liés mais également par d'autres contrôles portant notamment sur la séparation des tâches, des audits externes, ...

La société poursuit continuellement l'amélioration et la recherche de pertinence des informations en provenance de ses filiales.

I.2 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs exerçant des activités de contrôle sont les suivants:

- Le Comité de direction Groupe : il est constitué des responsables au niveau du Groupe des différentes fonctions de la société (Générale, Finance,) qui peuvent également inviter des conseillers extérieurs à la société. Ce comité se réunit régulièrement tous les mois ou deux mois et a pour mission de définir la stratégie du groupe, de planifier et d'en contrôler l'exécution. Il est notamment destinataire des différents tableaux de bord et reporting mensuels produits par les différents services.
- La Direction administrative et financière Groupe : elle a pour mission d'établir les comptes consolidés et la documentation nécessaire à la communication financière de la société. Elle a également en charge la consolidation des budgets, des reportings mensuels et du contrôle budgétaire consolidé à l'attention du Comité de direction et du Conseil d'administration. La Direction financière Groupe effectue des contrôles ponctuels dans les filiales et remet un rapport de visite éventuel au Comité de direction. Elle communique également, sous forme de notes, les évolutions éventuelles de procédures et la procédure budgétaire.
- Les services administratifs et financiers de chaque filiale : un responsable financier local est en charge de la production pour chaque structure des reportings financiers, du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion, sous la supervision conjointe du management local et de la Direction financière Groupe.
- Des salariés cadres de direction, souvent administrateurs de sociétés filiales : dans le cadre de leur mandat ou d'autres missions, ces derniers sont amenés à contrôler le bon fonctionnement des règles de gestion et l'application générale de la stratégie du Groupe.

I.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

I.3.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Les données comptables des différentes sociétés du Groupe sont gérées de manières décentralisées au niveau local par des logiciels non uniformisés afin de respecter les normes comptables et fiscales de chaque pays.

Les comptes en norme locale sont établis par le responsable financier de chaque filiale et sont audités par les auditeurs locaux en cas d'obligations légales.

Une liasse de reporting, reprenant un plan comptable applicable en France est produite par chaque filiale majoritaire à partir de la source locale d'information. Ce reporting a la forme d'états financiers complets ; il est commun à chacune des filiales et présente différents niveaux d'information à fournir mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Il est revu par le manager local de chaque filiale puis par la Direction financière du Groupe avant d'être consolidés et transmis au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration.

I.3.2 Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La Direction financière et comptable du Groupe élabore l'information financière et comptable du Groupe en s'appuyant sur certains contrôles internes et externes :

Une revue des comptes des filiales est opérée régulièrement. Cette revue porte sur :

- LE CHIFFRE D'AFFAIRES QUI EST REPORTE EN DEBUT DU MOIS SUIVANT LA PERIODE REVISEE. Le chiffre d'affaires est présenté par produits, devises et zones géographiques en distinguant les flux externes et internes au Groupe. Il est également accompagné du carnet de commandes à la date d'arrêt du chiffre d'affaires
- LA SITUATION DE TRESORERIE, présentée tous les mois par devises
- LES COMPTES MENSUELS. En général quinze jours après la production du reporting de chiffre d'affaires, chaque filiale établit et envoie à la Direction financière du Groupe une liasse de reporting comprenant un compte de résultat, un bilan, des annexes donnant différents niveaux de détails notamment sur la trésorerie, les encours clients, les mouvements d'actifs et de passifs, et le personnel. Ce reporting présente mensuellement, en comparatif, le budget attendu et le réalisé de la même période de l'exercice précédent. Les écarts significatifs par rapport au budget permettent au Groupe d'identifier les postes à auditer plus particulièrement et d'obtenir les informations nécessaires qui seront transmises par mail ou discutées lors des Comités de direction. Les comptes de chaque filiale sont audités deux fois par an par un auditeur local puis en central par les commissaires aux comptes. L'auditeur local reçoit des instructions d'audit et tient compte des éventuelles observations des commissaires aux comptes de la Société mère. En outre, une revue des reportings par les membres du comité de direction a lieu lors des déplacements dans les filiales ou en cas de déplacements des principaux responsables concernés au siège de Prismaflex International.

- LES COMPTES CONSOLIDES. Une fois les comptes mensuels de chacune des filiales revus et, le cas échéant, révisés, une consolidation du résultat non audité de l'ensemble est produite. Une consolidation complète est réalisée deux fois par an. Les comptes consolidés sont audités une fois par an et font l'objet d'une revue semestrielle, par les deux commissaires aux comptes de la société.

La Direction financière du Groupe tient compte, le cas échéant, d'observations formulées par les commissaires aux comptes.

Les informations financières reprises dans les publications légales et sous forme de communiqué font l'objet d'un contrôle par le Comité de direction et par le Conseil d'administration.

I.4 Information concernant les procédures de contrôle interne ayant un impact significatif sur l'activité de la société

Compte tenu des activités exercées par la société et ses filiales, il a été identifié quatre procédures pouvant avoir un impact significatif sur les résultats sociaux ou consolidés : le suivi des activités, le crédit client, le reporting financier et le processus budgétaire.

I.4.1 La procédure de suivi des activités

Un contrôle des activités est en place à deux niveaux. D'abord un suivi de la prise de commandes par ligne de produits de chaque filiale est effectué et consolidé au niveau du Groupe à l'issue de chaque mois, ensuite chaque entité du Groupe fait état de ses ventes mensuelles par nature d'activités et devises. Le chiffre d'affaires mensuel est comparé au budget et à l'exercice précédent. Ce dernier état sert de base à la communication trimestrielle sur le chiffre d'affaires consolidé.

Ces documents sont destinés aux responsables de chaque société concernée, au Comité de direction et au Conseil d'administration de la Société mère.

I.4.2 La procédure de crédit client

Prismaflex International a mis en place une procédure d'octroi de conditions de crédit client afin de s'assurer de la solvabilité de ses prospects et de minimiser le risque de défaut de paiement en définissant des encours de crédit par client.

La Société a souscrit un contrat d'assurance-crédit couvrant les ventes réalisées depuis la France à l'export, le Royaume Uni et la Suède dans le but d'assurer tout ou partie du risque de défaillance en définissant des niveaux d'encours maximum et également d'obtenir des renseignements sur la solvabilité des clients. La Société est également couverte sur les ventes effectuées en France via un contrat d'affacturage.

Ce contrat est géré de manière centralisée par la Société mère. Les autres filiales gèrent leur encours clients qui est détaillé mensuellement et fait l'objet de revue par le service financier en cas de détection d'anomalie.

I.4.3 La procédure de reporting financier mensuel

Le reporting mensuel est un élément important du dispositif de contrôle interne. Sa forme est uniformisée pour toutes les sociétés. Les principaux postes couverts par la liasse de reporting sont : un compte de résultat (détaillé et synthétique, en devise locale et en €) et un bilan de chaque filiale, un compte de résultat détaillant le résultat d'exploitation pour chacune des activités, un suivi des encours clients, un palmarès des 5 principaux clients, le niveau de ligne de trésorerie utilisé en fin de mois, un tableau de variation des principaux postes d'actif et de passif.

Le budget de chaque filiale est construit dans le même format que le reporting financier, ce qui permet d'effectuer un contrôle budgétaire mensuellement et d'analyser les principaux écarts.

Enfin, le reporting financier est utilisé pour chaque période de consolidation légale comme la liasse uniforme de consolidation, qui est auditée par les commissaires aux comptes.

I.4.4 Le processus budgétaire

Chaque filiale établit son budget sous la supervision du management local et le contrôle de la Société mère, la Direction financière du groupe consolidant les budgets de toutes les sociétés. Le budget est établi au cours du dernier trimestre et est généralement approuvé dans sa forme définitive en début de l'exercice concerné par le Comité de direction et, au final, par le Conseil d'administration de la Société mère.

Une révision budgétaire est effectuée à l'issue du premier semestre pour tenir compte des niveaux d'activités et de coûts effectivement constatés sur les six premiers mois de l'exercice.

Une procédure budgétaire écrite est mise à jour tous les ans. Les budgets font l'objet de présentations formelles et discussions avec les patrons de filiales.

I.5. Appréciation du Président sur l'adéquation et l'efficacité des procédures

En complément des éléments objectifs et subjectifs présentés ci-dessus concernant les procédures de contrôle instituées dans la Société, j'observe que les procédures sont respectées et l'effort de la Direction générale pour les améliorer permettent une plus grande réactivité, une meilleure connaissance des risques et une appréciation plus large et plus exhaustive de la Société et de ses filiales.

Une attention particulière est accordée à l'efficacité et à l'adaptabilité des structures internes et externes afin de maintenir la qualité de l'information et favoriser la réactivité tout en s'adaptant à la taille des structures.

II - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de la société est appréciée annuellement sur la base notamment des résultats de la Société à la clôture de l'exercice et des perspectives de résultats.

Ainsi, en fonction de l'approche des résultats de l'exercice clos et des perspectives envisagées, il peut y avoir une révision des rémunérations.

Les rémunérations des mandataires sociaux basées sur la décision du Conseil d'administration du 26 novembre 2013 n'ont pas évolué depuis cette date.



Pierre-Henri Bassouls
Président Directeur Général

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, voici la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 :

1- Ventes de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :

- PRISMAFLEX AB
- PRISMAFLEX IBERICA
- PRISMAFLEX INC
- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX USA
- DISTEC
- FINANCIERE JPN FIXATIONS
- PRISMAFLEX RUS
- ANTHEM DISPLAYS LLC
- FPI

2- Achats de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :

- PRISMAFLEX AB
- PRISMAFLEX IBERICA
- PRISMAFLEX INC
- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX USA
- DISTEC
- FINANCIERE JPN FIXATIONS
- PRISMAFLEX RUS
- FPI

3- Facturation d'intérêts en rémunération de créances rattachées à des participations ou de comptes courants

- PRISMAFLEX UK
- FINANCIERE JPN FIXATIONS
- PRISMAFLEX RUS
- ANTHEM DISPLAYS LLC
- PRISMAFLEX USA
- PRISMAFLEX RSA

4- Paiement d'intérêts en rémunération de comptes courants

- PRISMAFLEX AB
- DISTEC
- FPI

A Haute-Rivoire, le 6 juillet 2022



Le Président Directeur Général
Pierre-Henri Bassouls

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

► Avec la société FPI, filiale de votre société

Personne concernée

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société et directeur général de la société FPI.

Nature et objet

Convention de prestations de services conclue le 4 février 2019, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de un an reconductible tacitement.

Modalités

Le produit comptabilisé par votre société, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevé à € 108 000 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : besoin de la société utilisatrice.

► **Avec la société Financière JPN Fixations, société mère de votre société**

Personnes concernées

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société et président de la société Financière JPN Fixations.

M. Pierre-Henri Bassouls, président du conseil d'administration de votre société et administrateur de la société Financière JPN Fixations.

Nature, objet et modalités

Une convention d'assistance et de prestations de services incluant toutes les sociétés du groupe Prismaflex a été conclue avec la société Financière JPN Fixations en date du 28 mars 2019 avec une date d'effet au 1^{er} avril 2019 pour une durée de un an reconductible tacitement. Cette convention de prestations de services, qui annule et remplace celle conclue le 22 mars 2013, prévoit une refacturation des charges de la société Financière JPN Fixations, hors abattement, d'une partie des rémunérations des mandataires sociaux, à l'ensemble des sociétés du groupe Prismaflex avec une marge de 12,5 %.

La charge supportée par votre société, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevée à € 540 961 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : besoin de la société utilisatrice.

► **Avec la société LGMH**

Personne concernée

M. Emmanuel Guzman, administrateur de votre société et président de la société LGMH.

Nature et objet

Convention de prestations de services conclue le 16 février 2018 pour une durée de douze mois débutant le 1^{er} mars 2018 et reconductible tacitement.

Modalités

La charge supportée par votre société, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevée à € 19 200 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : besoin de la société utilisatrice.

► **Avec la société Comvalue**

Personne concernée

M. Wilfrid Raffard, administrateur de votre société et président-directeur général de la société Comvalue.

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La charge supportée par votre société, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevée à € 20 368 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : besoin de la société utilisatrice.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

► Avec la société Financière JPN Fixations, société mère de votre société

Personnes concernées

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société et président de la société Financière JPN Fixations.

M. Pierre-Henri Bassouls, président du conseil d'administration de votre société et administrateur de la société Financière JPN Fixations.

Nature, objet et modalités

Une convention de trésorerie a été conclue avec la société Financière JPN Fixations permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible.

Le produit comptabilisé par votre société, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'est élevé à € 3 654.

► Avec les sociétés Prismaflex Iberica, Prismaflex UK, Prismaflex Inc., Prismaflex USA, Prismaflex RSA, Prismaflex AB, Prismaflex RUS et Distec, filiales de votre société

Personnes concernées

M. Pierre-Henri Bassouls, président du conseil d'administration de votre société, président des sociétés Prismaflex Iberica, Prismaflex AB, Prismaflex UK et Prismaflex USA, et directeur général de la société Distec.

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société et de la société Prismaflex Iberica, président de la société Prismaflex Inc. et directeur de la société Prismaflex RSA.

Nature et objet

Convention de redevances de frais de licence pour l'utilisation des marques Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Blue Tech et Rigiflex ainsi que pour la production et la vente des produits associés.

Modalités

Cette convention a été appliquée au titre de l'exercice à l'égard de toutes les filiales de votre société, mentionnées ci-dessus. Les redevances facturées, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, se sont élevées à un montant global de € 459 592.

Lyon, le 22 juillet 2022

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE
Christophe Reymond



ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean



PRISMAFLEX

INTERNATIONAL



Siège social – Prismaflex International S.A. – France
309, route de Lyon, CS 50001, 69610 Haute-Rivoire
(0)4 74 70 68 00
contact@prismaflex.com

ALLEMAGNE . AFRIQUE DU SUD . CANADA . ESPAGNE . SUEDE . UK . USA